

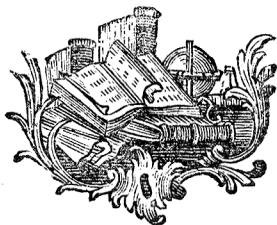
JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. OCTOBRE 1790.

*Neque te ut miretur turba, labores,
Contentus paucis lectoribus.* Hor. Sat. 10, l. 1.



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur.
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine,



JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

1. Octobre 1790.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Histoire critique & apologétique de l'ordre des chevaliers du Temple de Jérusalem, dits Templiers. Par feu le R. P. M. J. chanoine régulier de l'ordre de Prémontré, docteur en théologie, prieur de l'abbaye d'Etival. A Paris chez Guillot, à Liege chez Lemarié, à Bruxelles chez Charlier. 1789. 2 vol. in-4to. prix 18 liv.

APRÈS tant d'ouvrages que nous avons sur cet ordre célèbre, on sera tenté de croire que celui-ci doit être superflu, & que dans tous les cas il ne pourra être qu'une répétition de ce que d'autres avoient écrit sur le même objet. On sera dans l'erreur. Cette *Histoire critique* se lit avec plaisir & intérêt, elle est écrite avec une modération, une sagesse de-

venues très-rares dans ce siècle, dont l'esprit est constamment porté vers l'exagération & les extrêmes. La manière dont l'auteur débute, prévient déjà en faveur de l'ouvrage. » L'histoire
 » que j'entreprends est celle d'un ordre militaire que la charité fit naître, que la nécessité & le besoin agrandirent ; d'un ordre puissant par ses richesses, célèbre par sa valeur ;
 » qui fut heureux dans ses commencemens, considéré dans son progrès, opprimé enfin par la calomnie, & anéanti par l'autorité de deux puissances. Son origine sainte, ses exploits, ses hommes illustres, ses grands-maîtres, la part qu'il eut aux événemens des douzième & treizième siècles, méritent autant d'être connus que les annales d'aucune autre chevalerie.
 » Il n'est point de peuple en Asie, en Europe, où le nom & les faits d'armes des Templiers n'aient été connus ; il n'est pas d'historiens qui, pendant que cet ordre a subsisté, n'aient parlé de lui : les uns l'ont tantôt loué, tantôt blâmé, selon leurs préventions ; mais aucuns ne l'ont flatté par ces fades éloges qui défigurent à force d'embellir. Depuis son extinction on s'est cru autorisé à le noircir jusqu'à rendre l'original méconnoissable ; & ce que l'on en trouve dans la plupart de nos écrivains, paroît si peu mesuré, si destitué de critique & de vraisemblance, que ces chevaliers semblent n'avoir figuré sur le théâtre du monde pendant cent quatre-vingt-quatre ans, que pour être un écueil perpétuel à l'histoire. ,,

L'auteur a bien raison de dire que les Templiers sont devenus *un écueil perpétuel à l'histoire*, non-seulement parce qu'après tout ce que l'on a écrit sur leur compte, on ne fait pas ca-

core exactement & avec une pleine conviction quel jugement il en faut porter ; mais parce qu'ils ont été l'occasion d'une infinité d'erreurs (a) où sont tombés les historiens même les plus judicieux & les mieux instruits. „ Si nos modernes, „ ceux même qui se piquent d'exactitude, n'a- „ voient fait que les confondre, tantôt avec „ les Hospitaliers & les Teutoniques, tantôt avec „ les Porte-Croix & ceux de saint-Lazare, si on „ s'étoit contenté de dire que St. Bernard fut „ leur premier grand-maître, qu'ils prirent leur „ origine des Hospitaliers, qu'il y eut des che- „ valiers du Temple, on négligeroit ces mépri- „ ses, comme chose de peu de conséquence : „ on pourroit même ne considérer que comme „ des exagérations outrées ces fausses imputa- „ tions, qu'ils furent les plus méchans de tous „ les Orientaux ; qu'ils se battirent aussi souvent „ avec les Hospitaliers qu'avec les Musulmans ; „ qu'ils se livrèrent totalement aux plaisirs de „ la table, de la chasse & de la galanterie ; que „ plusieurs abjurèrent leur religion pour em- „ brasser le Mahométisme : mais avancer hau- „ tement que toutes les histoires sont pleines de „ trahisons qu'ils faisoient aux princes chrétiens, „ de concert avec les infideles, des briganda- „ ges qu'ils exerçoient contre les peuples qu'ils „ devoient protéger par leur institut ; mais les „ accuser d'intelligence avec Saladin contre les „ Francs, d'avoir causé la captivité de St. Louis, „ livré la Palestine à l'ennemi du nom chrétien „ en 1291, & de s'être enfin ligüés pour em- „ pêcher qu'on ne la restituât aux Occidentaux ;

(a) On cite dans les notes les auteurs qui ont adopté ces erreurs diverses, Daniel, Voltaire, Hume, Hermant, Vely, du Puy &c.

„ imaginer qu'ils ont croupi pendant près de
 „ cent ans dans une corruption générale, qu'ils
 „ furent auteurs de toutes les pertes que firent
 „ les chrétiens en Orient, qu'ils furent con-
 „ vaincus par une infinité de témoins; feindre
 „ qu'un certain Roger, prétendu grand-maître
 „ de l'ordre, après avoir été chassé de Syrie,
 „ ravagea Athenes, toute la Thrace & l'Hel-
 „ lespont, enfin, que les pieces du procès qu'on
 „ leur fit, sont supposées, c'est en imposer aux
 „ lecteurs, se jouer de la crédulité des hommes,
 „ & faire voir jusqu'où peut aller l'impudence
 „ du mensonge. „

Ce passage est terminé par des réflexions qui donnent la meilleure idée & de l'esprit de l'auteur & de son cœur. „ Il est vrai qu'ils ont „ failli; hé qui sont ceux qui n'ont pas com- „ mis de fautes? Pour qu'une société n'eût ja- „ mais manqué, il faudroit, comme on l'a dit „ tant de fois, qu'elle fût composée d'hommes „ qui ne fussent pas sujets à l'humanité. „

Il peut se faire que l'auteur ait porté trop loin son zèle & ses bonnes intentions pour cet ordre plus malheureux peut-être que coupable. Mais après son extinction décrétée dans un concile écuménique, il ne paroît pas que l'on puisse le justifier au point de croire que cette extinction ait été ou imprudente ou injuste. Quant à Philippe le Bel & à Clément V, on les abandonne sans peine à la censure sévère de l'auteur (a); mais le concile de Lyon fait ici une

(a) On aura de la peine cependant d'acquiescer entièrement à la Dissertation sur le témoignage défavantageux que Jean Villani rend à la mémoire de Clément V, qui se trouve au commencement du premier tome. Le P. Berthier dans un Discours sur le pontificat de Clément V, mis à la tête du 13e. tome de l'Histoire

autorité plus embarrassante. Il faut voir comment cet article est traité dans l'ouvrage (t. 2, p. 294). On y est bien loin de manquer de respect au concile, on est disposé à croire au contraire qu'il n'a pas sanctionné l'extinction de l'ordre, on s'appuie d'une version où *approbante concilio* est remplacé par *radiante concilio*. Mais nous avons déjà eu l'occasion d'observer que ni le pape ni le concile n'avoient rien décidé sur la réalité des délits reprochés aux Templiers; qu'il n'y avoit eu aucun jugement prononcé sur cet objet, mais un simple règlement provisoire qui portoit l'extinction de l'ordre *. Or, dans les circonstances ce règlement paroïssoit juste & prudent : vu que les Templiers ne pouvoient plus exister utilement & honorablement dans l'Eglise, non pas précisément parce qu'ils étoient accusés de grands crimes (la société la plus sainte peut en être accusée injustement comme les plus vertueux particuliers), mais parce qu'une multitude de Templiers avoient avoué ces crimes, la plupart même librement & sans violence ni torture, sur de simples promesses ou menaces, & même sur de paisibles interrogatoires (car nous ne parlons pas de ceux qui ne les avouèrent qu'à force de tourmens, quoique cette foiblesse même pût suffire à rendre l'ordre inidone à servir dorénavant la Religion avec fruit) On peut voir cette multitude d'aveux plus ou moins clairement prononcés, pag. 270, 271, 276, 277, 281 &c. & ce sont des Anglois, sur lesquels Philippe le Bel ne pouvoit rien & Clément V très-peu, qui font

* 1 Août
1776, p.
488. — 1
Oct. 1782,
pag. 167.
— *Diâ.*
hist. art.
MOLAY.

de l'Eglise gallicane, avoit mis au jour plusieurs erreurs de Jean Villani, & conclu que cet écrivain n'étoit pas exempt de prévention & de haine. Ici on tâche de le justifier.

ces aveux. Il est bien certain que notre auteur ne dit rien de satisfaisant pour infirmer toutes ces confessions. On applaudit davantage à l'éloge qu'il fait du grand-maître & du frère du Dauphin d'Auvergne, qui après avoir eu la faiblesse d'avouer les crimes qu'on leur imputoit ainsi qu'à la généralité de l'ordre, eurent le courage de rétracter cet aveu & de souffrir une mort ignominieuse & cruelle, pour rendre hommage à la vérité & réparer la faute de lui avoir préféré l'amour de la vie. „ Molay pressé par les remords de sa conscience, & forcé par une vive appréhension des jugemens de Dieu, n'entrevoit qu'un moyen de l'appaiser, qui est de rétracter ses aveux ; il l'embrasse, il rend témoignage à la vérité, & pour le faire plus solennellement, il s'avance sur le bord de l'échafaud, puis élevant sa voix pour être mieux entendu, il tint ce discours au peuple : „ *Il est bien juste que dans un si terrible jour, & dans les derniers momens de ma vie, je découvre toute l'iniquité du mensonge, & que je fasse triompher la vérité : je déclare donc, à la face du ciel & de la terre, & j'avoue, quoiqu'à ma honte éternelle, que j'ai commis le plus grand de tous les crimes ; mais ce n'a été qu'en venant de ceux qu'on impute avec tant de noirceur à un ordre que la vérité m'oblige de reconnoître aujourd'hui pour innocent. Je n'ai même passé la déclaration qu'on exigeoit de moi, que pour suspendre les douleurs excessives de la torture, & pour fléchir ceux qui me les faisoient souffrir. Je sais les supplices qu'on a fait subir à tous ceux qui ont eu le courage de révoquer une pareille confession ; mais l'affreux spectacle qu'on me présente, n'est pas capable de me faire confirmer un premier mensonge*

„ par un second ; à une condition si infame , je
„ renonce de bon cœur à la vie , qui ne m'est
„ déjà que trop odieuse. Eh ! que me serviroit de
„ prolonger de tristes jours que je ne devrois
„ qu'à la calomnie. „

Après avoir rapporté le supplice horrible de Molay & du frere du Dauphin d'Auvergne, l'auteur ajoute. „ Que Rome nous vante après
„ cela son Mutius-Scævola , Syracuse son Théo-
„ dore , & la Grece son Anaxarque ; pour moi ,
„ dit Zant-Fliet , j'estime leur courage de beau-
„ coup inférieur à celui des Templiers : ceux-
„ ci , en se confessant coupables , pouvoient évi-
„ ter la mort ; ceux-là , convaincus & sous la
„ puissance de leurs ennemis , ne pouvoient s'é-
„ chapper. Le désespoir & l'orgueil animoient
„ les premiers , le repentir & la conscience fai-
„ soient agir les seconds. Théodore aime mieux
„ périr que de découvrir ses complices ; Mo-
„ lay se déclare digne de mort pour avoir
„ calomnié ses freres : Scævola , la main dans
„ un brasier , fait voir à Porfenna ce dont est
„ capable un chevalier Romain qui se dévoue
„ pour sa patrie ; les Templiers , réduits en cen-
„ dres , apprennent à Philippe ce que peut sur
„ l'esprit d'un chevalier chrétien l'amour de la
„ vérité & la vive appréhension des jugemens
„ de Dieu. „

L'auteur discute amplement l'ajournement de Clément V , fait par le grand-maitre au milieu du bûcher , & réfute ceux qui ont prétendu en contester la réalité. „ Il me paroît étrange que le
„ Pere Alexandre & le Pere Amat de Graveffon ,
„ son confrere , aient traité de fabuleux les ajour-
„ nemens dont nous avons parlé , par cette seule
„ raison que S. Antonin & quelques autres ne
„ les ont pas rapportés : les preuves positives

que nous en avons données, d'après Muratori, sont plus que suffisantes pour faire tomber l'argument négatif de ces deux écrivains. Mariana convient que le bruit de ces citations s'étoit répandu dans le tems : avec tout cela, ajoute-t-il, il nous plaît de n'en rien croire. Cette maniere de penser est meslée dans un historien qui ne doit rien avancer au hasard, & trop pédantesque pour en imposer. Belle-Forest s'est encore plus mal tiré de cet embarras ; il s'étonne qu'il y a eu gens assez impudens pour oser dire que Philippe & Clément moururent dans l'année, & il fait remonter l'ajournement à l'an 1307, pour avoir la satisfaction de donner un démenti à ces historiens. La mort du roi & l'ajournement sont deux époques certaines, sur lesquelles on tâche de répandre des nuages. Ce n'est ni en 1307, ni en 1311, selon d'autres ; ce n'est pas même en 1312, ainsi qu'il est remarqué dans le *Traité de l'Opinion*, que le grand-maître fut condamné au feu, mais sur la fin de 1313, selon la chronique de S. Denis, & le continuateur de Nangis, contemporain & témoin oculaire. Ce n'est pas chose rare de voir mourir, au tems indiqué, des juges & princes cités au jugement de Dieu ; outre ce qu'on en trouve dans Richebourg, un écrivain dont la religion est aussi éclairée que solide, en rapporte plus de vingt exemples : & après avoir raconté celui-ci, il s'écrie : peut-on dire, en voyant éclater ainsi la vengeance divine, qu'il n'y a que du naturel & de l'ordinaire dans ces événemens ? De tout tems les hommes ont imaginé que Dieu exauçoit les malédictions des mourans ; opinion utile & respectable, si elle arrêtoit l'injustice ; mais

„ on est dans l'erreur, quand on soutient que
 „ ces citations sont permises pour inspirer une
 „ terreur salutaire (a)... Ceux qui nient que
 „ Clément & Philippe furent ajournés, ont cher-
 „ ché la cause des bruits qui s'en étoient répan-
 „ dus, & pensent, mais trop légèrement, l'avoir
 „ trouvée dans ce qui arriva en 1312 à Ferdi-
 „ nand IV, roi de Castille. Voici le fait. Deux
 „ freres, faussement accusés de meurtre, & con-
 „ damnés à être précipités du haut d'un rocher,

(a) Ces ajournemens faits par des innocens, peu-
 vent être des especes de prophéties, ou bien un ré-
 cours vif & confiant vers la justice divine, sans co-
 lere & sans esprit de vengeance. En général, la pro-
 vocation ou appel au jugement de Dieu n'est pas
 criminelle, lorsqu'elle se fait sans passion, par amour
 de la justice, dans les circonstances convenables &
 urgentes. C'est ainsi que David disoit à Saül : *judicat*
Dominus inter te & me, & ulciscatur me Dominus. Et
 Zacharie condamné à la mort par Joas : *videat Do-*
minus, & requirat. Et les Machabées qui annonçoient
 si fortement & si efficacement la prompte & terrible
 punition d'Antiochus. Et S. Paul qui ne vouloit pas
 que la conduite d'Alexandre-le-Trésorier restât im-
 punie : *reddet illi Dominus juxta opera sua.* Et les
 saints martyrs qui dans l'Apocalypse appellent le jour
 qui doit venger leur sang : *usquequò, Domine, non*
vindicas sanguinem nostrum &c? — Du reste, il est
 certain que Dieu exauce les vœux même criminels des
 misérables; soit pour avertir les riches & les puis-
 sants de ne point mépriser, moins encore opprimer
 les foibles; soit pour rendre redoutable l'invocation
 de son saint nom, & nous avertir de ne pas l'em-
 ployer légèrement. — L'efficace de ces ajourne-
 mens a un rapport sensible avec celle des malédic-
 tions & imprécations, attestée par une multitude d'his-
 toires avérées, & par l'autorité des livres saints.
Ab inope ne avertas oculos propter iram, & non relin-
quas querentibus tibi retrò maledicere. Maledicentis tibi
in amaritudine animæ exaudietur deprecatio illius :
exaudiet autem eum qui fecit illum. Eccli. 4.

„ quoiqu'on n'eût pas de quoi les convaincre,
 „ & qu'ils persistassent à nier le fait, en appel-
 „ lèrent à l'équité des loix ; mais voyant que
 „ leurs représentations au roi étoient inutiles,
 „ & qu'ils avoient affaire à un juge implacable
 „ & féroce, ils prirent Dieu à témoin de leur
 „ innocence, & citerent le prince à comparoi-
 „ tre dans trente jours à son tribunal. On mé-
 „ prisâ ce discours, qu'on regarda plutôt comme
 „ un desir de vengeance, que comme une pré-
 „ diction. Ferdinand marchoit en Andalouzie,
 „ & étoit arrivé à Martos, lorsqu'au trentième
 „ jour, justement depuis l'exécution des deux
 „ freres, le monarque s'étant retiré, après son
 „ dîner, pour dormir, on le trouva mort dans
 „ son lit, dans la vingt-quatrième année de son
 „ âge : exemple terrible pour un roi qui, enivré
 „ de sa grandeur, s'imagineroit que le trône
 „ peut le garantir de la vengeance céleste. Voilà,
 „ dit-on, ce qui a donné cours au bruit des
 „ ajournemens en question : foible conjecture,
 „ qui n'est fondée que sur un peut-être, & que
 „ Mariana n'auroit pas hasardée, s'il eût con-
 „ sulté l'auteur primitif & contemporain (*Fereti
 „ Vicentini Historia, apud script. Italicos, tom. 9.
 „ col. 1017*). „

Ailleurs, en rapportant la mort tragique de
 Nogaret, fameux par la violence exercée contre
 Boniface VIII, & qui se distingua aussi dans
 l'affaire des Templiers, notre historien fait men-
 tion d'un ajournement également réalisé. „ Guil-
 „ laume de Nogaret, qui avoit joué le person-
 „ nage de délateur dans cette sanglante tragé-
 „ die, n'eut pas la satisfaction d'en voir la fin.
 „ Il alla, vers ce tems-ci, rendre compte de sa
 „ conduite au souverain juge. S'étant trouvé,
 „ comme par hasard, à la rencontre de quelques

„ chevaliers que l'on conduisoit à la mort, un
 „ de ceux-ci, qui passoit les autres de la tête,
 „ l'aperçut, & lui cria de toutes ses forces?
 „ *Considere, indigne ministre, l'effet de tes ca-*
 „ *lornies & de tes injustices criantes; nous ne*
 „ *pouvons en appeller à ton maître, puisqu'il est*
 „ *devenu, avec le pape, notre plus redoutable*
 „ *ennemi; mais nous en appellons au juge des*
 „ *vivans & des morts, plus équitable que ceux*
 „ *qui abusent de son autorité; c'est à son tribu-*
 „ *nal que nous te citons aujourd'hui, pour y*
 „ *comparoitre dans la huitaine* „. Effet surprenant
 „ de la vengeance divine! Nogaret mourut su-
 „ bitement le huitieme jour, sans avoir été at-
 „ taqué ni frappé de personne. Ce n'est ni d'a-
 „ près le seul Meier, ni d'après aucun écrivain
 „ ennemi de la France que nous rappelons la
 „ fin tragique de Nogaret; d'autres en ont parlé.
 „ Belle-Forest dit que s'il fut absous par le
 „ pape, il n'échappa pas à la colere de Dieu,
 „ & qu'il périt misérablement. L'auteur de la
 „ Chronique d'Asti, loué pour sa candeur & sa
 „ sincérité par Muratori *, & qui étoit contem-
 „ porain, rapporte cette mort ainsi que nous
 „ l'avons racontée : Meier se trompe en la pla-
 „ çant à l'année 1307; car il est plus que prouvé
 „ que Nogaret vivoit encore en 1312. „

Les Annales de l'Eglise de Liege présentent un ajournement bien remarquable, rapporté par plusieurs historiens. L'abbé de St. Jacques, maison autrefois très-célèbre par la régularité & toutes les vertus de la vie religieuse (aujourd'hui sécularisée), dans un vif différent qu'il eut avec le grand-prévôt, homme violent & emporté, ne pouvant obtenir justice, & ayant été indignement traité par l'évêque-prince auquel il s'étoit adressé, cita le grand-prévôt en quarante jours

au tribunal de Dieu. L'abbé mourut précisément le quarantième ; & le son des cloches annonçant sa mort, le grand-prévôt s'informa pourquoi on sonnoit toutes les cloches à S. Jacques : on lui répondit que l'abbé venoit de mourir. En ce moment, il se rappella l'ajournement, se dit perdu & mourut dans l'heure. Il faut lire cette histoire, écrite avec intérêt, & toutes les circonstances qui lui concilient de la croyance, dans le livre *de Apibus*, de Thomas Cantipré, & les *Disquis. Mag.* de Delrio. p. 600. édit. de Cologne, 1633.

Parallelismi inter Lovaniensium Bonnenfiumque doctorum sententias specimen primum, in bonum Religionis Catholicæ a Theodulpho-Josepho van den Elken, clerico Juliacenti. *A Duffeldorff chez Pierre Kauffman.* 1790. deuxième édit. broch. in-8vo. de 86 pages.

L'IDÉE de l'auteur est aussi ingénieuse qu'elle l'a été parfaitement exécutée. Ayant lu les questions proposées par le cardinal-archevêque de Malines aux professeurs *intrus* de l'université de Louvain, & la *Déclaration* du prélat qui déclare leur doctrine *non orthodoxe* ; il a conçu le dessein de comparer cette *non orthodoxe* doctrine à celle des gens de Bonn. Le parallèle est accablant pour les néodocteurs de la nouvelle académie. On voit que sur tous les articles où l'esprit de schisme & d'hérésie s'est donné l'effort dans ces derniers tems, les dogmatiseurs Bonnois ne le cèdent en rien aux usurpateurs des chaires de Louvain. Il faut même convenir que ceux de Bonn poussent les choses bien plus

loin & pour le fond & pour la forme. Non-seulement leurs erreurs sont plus lourdes & plus crues, mais elles sont énoncées d'un ton rustique & butor dont les professeurs éphémères de Louvain (si on excepte le Plat) ont toujours paru éloignés. Non contents d'attaquer les vérités catholiques, ils les insultent, les morguent, les travestissent, les couvrent d'ignominie & d'opprobre. Qu'attendre autre chose de gens qui blasphèment la divinité avec l'éloquence des cabarets, avec les transports d'un épicuréisme soûl & ivre; qui prêchent l'athéisme dans le langage des halles & des maisons de débauche * ?

* Voyez
leurs propres
paroles. 1 Mars,
p. 461.

Voyage autour du monde, & principalement à la côte Nord-Ouest de l'Amérique, fait en 1785, 1786, 1787 & 1788. Traduit de l'Anglois par M. Lebas. A Paris, & se trouve chez Lemarié, 1789. 2 vol. in-8vo. de 581 pages chacun, prix 12 livres.

A PRÈS tant de voyages *autour du monde*, il ne faut pas être surpris si celui-ci ne nous apprend rien de bien important ni de bien nouveau. On y trouve cependant des observations utiles aux navigateurs, des instructions pour les commerçans, & quelques descriptions que les amateurs d'histoire naturelle liront avec intérêt, quoique les objets en soient déjà connus, & que le voyageur cite lui-même les auteurs qui en ont parlé. L'ouvrage est très-bien imprimé; les cartes & les figures sont d'une belle exécution. Je prévois cependant qu'il aura peu de vogue; il n'y a ni obscénités ni impiétés. Il y a au contraire plus d'un passage de lese-phi-

lophilie. Par exemple, „ j'ai souvent admiré la
 „ description pompeuse de la tempête dans le
 „ 107^e. Pseaume. Je suis tellement frappé de
 „ la beauté de ce tableau, par rapport à la situa-
 „ tion où je me suis trouvé dernièrement, que
 „ je ne puis m'empêcher de le transcrire. *Ceux*
 „ *qui s'élancent sur la mer dans des navires,*
 „ *& parcourent les plaines immenses de l'Océan;*
 „ *ceux-là voient les œuvres de l'Eternel, ils ad-*
 „ *mirent ses merveilles jusques dans les gouf-*
 „ *fres de l'onde. A sa parole, les vents orageux*
 „ *commencent à souffler; ils soulèvent les vagues*
 „ *écumantes jusqu'aux cieux, & le nautonnier*
 „ *dans sa frêle machine, suit leur mouvement;*
 „ *les abîmes effrayans s'ouvrent pour le re-*
 „ *cevoir, la crainte s'empare de son ame, il*
 „ *chancelle comme l'homme ivre, & bientôt ses*
 „ *sens l'abandonnent.* (a) „

Autre passage qui fera proscrire le livre par
 tous les beaux esprits du siècle. Après avoir
 parlé des avantages dont jouissent les habitans
 d'un pays d'ailleurs misérable, il ajoute. „ Quelle
 „ nouvelle preuve de la bonté de la Providence
 „ envers ses créatures! Le ciel a pourvu abon-
 „ damment à la subsistance de ces malheureux
 „ habitans d'une contrée stérile. Existeroit-il
 „ encore, après cela, un homme qui osât de-
 „ mander avec l'Israélite mécontent : *Dieu peut-il*
 „ *couvrir une table dans le désert?* „

Hand-

(a) *Qui descendunt mare in navibus facientes opera-
 tionem in aquis multis, ipsi viderunt opera Domini,
 & mirabilia ejus in profundo. Dixit, & stetit spiritus
 procellæ : & exaltati sunt fluctus ejus. Ascendunt usque
 ad cælos, & descendunt usque ad abyssos : anima eorum
 tabescebat. Turbati sunt & moti sunt sicut ebrius : &
 omnis sapientia eorum devorata est. Ps. 106.*



Hand-Boekken voor de Krygsmannen van het Nederland &c. *Manuel des prieres pour les troupes des Provinces-Unies-Catholiques-Romaines du Pays-Bas*, contenant diverses prieres & exercices pour passer saintement la journée & attirer sur soi la bénédiction du ciel.

Non in multitudine exercitûs victoria belli; sed de cœlo fortitudo est. 1 *Mach.* 3.

A Louvain. Chez Michel. 1790.

CET ouvrage présente à l'homme chrétien d'excellens moyens pour sanctifier la journée. Les prieres sont concises, énergiques & parfaitement adaptées à l'esprit & aux devoirs du corps pour qui elles sont faites. Dans toutes les circonstances, dans tous les événemens des champs & des combats, le soldat y trouve de quoi se ranimer, se fortifier, se prémunir. A la tête du livre est une pathétique & lumineuse exhortation, qui en éloignant toute présomption du courage du soldat, donne en même tems les moyens de rendre ce courage héroïque & invincible. Ces moyens consistent 1^o. dans l'exacte observance de la loi de Dieu; 2^o. dans la confiance dans le Dieu des armées; 3^o. dans la fuite de la volupté & de la mollesse; 4^o. dans la détestation des juremens & blasphemes (a). Ce Manuel sert également de catéchisme & rappelle les principaux points de croyance de notre sainte Religion.

(a) Observ. sur l'alliance de la Religion & de la valeur guerrière, 1 Sept. 1788, p. 21. — 15 Juillet 1789, p. 439. — 1 Juin 1790, p. 224, 226. — 1 Sept. 1790, p. 58.

Mandement & instruction pastorale de Monseigneur l'évêque de S. Claude, pour annoncer la tenue d'un synode &c. 1790.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de ce prélat, de son zèle véhément contre le relâchement, de sa prédilection pour la vieille discipline. Nous soupçonnions dès-lors qu'on abusoit de sa simplicité pour lui faire dire beaucoup de choses qu'il ne pensoit & ne sentoient pas *. Aujourd'hui la chose est hors de doute, & c'est pourquoi nous en parlons plus clairement. Tout Paris connoît l'auteur de ce Mandement. *Avez-vous vu, se demande-t-on, le Mandement du pere L... ?* De-là toutes ces discussions scholastiques qui ne font rien au dogme, mais que l'esprit de secte contourne à son profit; de-là une révolte ouverte contre les décisions de l'Eglise, & une inclination marquée pour des erreurs condamnées par les assemblées du clergé de France, condamnées par la bulle *Unigenitus*, & dont la proscription a été si généralement adoptée par les évêques. Un évêque François & catholique ne va pas choisir pour interprète de sa doctrine, & pour son directeur, un homme connu pour un de ceux que révolte le plus ce formulaire, dont les papes & nos évêques n'exigeoient la signature, que pour s'assurer d'une adhésion sincère à leur doctrine.

Si ces réflexions offensent monseigneur, nous lui dirons avec un sage & orthodoxe critique qui les a faites avant nous. » Monseigneur, faites vos mandemens, ou bien choisissez mieux vos secrétaires. Des plaintes, quoique justes, sur la dépravation des mœurs, ne doivent

* 1 l'év.
1786, P.
192.

„ pas nous séduire. L'austérité elle-même est
 „ dangereuse ; elle risque de n'être qu'apparen-
 „ te ; quand elle ne se montre qu'avec le zèle
 „ d'une doctrine condamnée par les chefs de
 „ l'Eglise. „



*Accord de la révélation & de la raison contre
 le divorce.* Par M. l'abbé de Chapt de Ras-
 tignac. A Paris, chez Cloufier, 1790, 1 vol.
 in-8vo.

QUOIQU'APRÈS les *Lettres* aussi savantes que
 profondément raisonnées de M. l'abbé Bar-
 ruel, & d'autres écrits péremptoires *, il paroisse
 qu'on ne peut plus rien désirer sur cet objet ;
 l'ouvrage de M. de Rastignac mérite encore de
 l'accueil & des éloges. L'erreur se reproduisant
 sous différentes formes, sous de nouveaux de-
 hors & avec de nouveaux artifices, la vérité
 doit se répéter aussi, & sans cesser d'être exac-
 tement la même, fixer l'attention par un lan-
 gage & des accessoires différens.

* 15 Juin
 1790, p.
 243. — I
 Janv. 1790,
 p. 60.

On pourra être surpris de voir M. de R. adop-
 ter l'opinion que l'indissolubilité du mariage,
 pour le cas d'adultère, n'est pas un point de
 foi formelle. Mais il n'en démontre, & n'en dit
 pas moins formellement „ qu'on doit penser for-
 „ tement que cette indissolubilité est une vérité
 „ conforme à la doctrine de J. C. & de saint
 „ Paul.... que l'erreur de ceux qui soutiennent
 „ le contraire est condamnée, mais sans peine
 „ d'anathème „. On sait que le concile de Tren-
 te, par de justes égards pour la république de
 Venise qui avoit des raisons pour ménager les
 Grecs, se contenta de décider la vraie doctrine,
 & s'abstint seulement de prononcer l'anathème.

Ce ménagement n'empêche pas l'erreur d'être erreur. Nous avons fait ailleurs sur cet article un raisonnement très-simple, qui part des premières règles de la logique, & que les vains efforts qu'on a faits pour le réfuter, nous font regarder comme invincible. Voyez les Journaux du 15 Avr. 1779, p. 551. — 1. Nov. 1787, p. 336.

C'EST avec un plaisir qu'on me permettra de ne pas dissimuler, que j'ai appris l'impression qu'a faite sur les amis de la langue & surtout de la poésie latine, l'ode sur la prise de Schweidnitz que j'ai placée dans le Journal du 15 Août, à la suite de l'éloge nécrologique de Laudon. Je vois que le goût de cet antique idiome, de son énergie, de ses richesses existe encore parmi nous ; j'ai reçu à cette occasion plusieurs lettres qui m'en convainquent. Mais on se trompe en m'attribuant cette pièce vraiment remarquable, & j'ose le dire, très-distinguée entre les pièces modernes de ce genre. Elle est bien réellement du jeune homme dont elle porte le nom dans la première édition, & qui dans bien des choses étoit au-dessus de ce qu'il eût pu apprendre de moi, & de ce que par état & par devoir j'étois dans le cas de lui apprendre. N'ayant guère survécu à ces premiers essais, il n'est pas à même de se prévaloir de l'éloge que je pourrois faire de ses rares talens, & il n'y en auroit pas de plus vrai ni de plus désintéressé. J'ai encore dans d'autres occasions donné des pièces de sa composition, où le même génie se retrouve ; telle que l'ode sur le *Carême*, insérée dans le Journal du 15 Février

1788, p. 256. Le poëme épique, imprimé pour la seconde fois à la fin de la *Vie de St. François Xavier*, en 1788, à Liege chez Desoer, est également de lui. Et pour donner encore une piece de sa composition, assortie particulièrement aux circonstances du tems, je joindrai ici une ode un peu longue, mais qui, par la grande variété des mouvemens & des images, ne paroît pas sortir des proportions de ce genre de poésie. Elle a paru imprimée en 1762; mais il n'en existe plus d'exemplaire dans la librairie.

IN IMPIOS SÆCULI NOSTRI SCRIPTORES.

*E*RGÒ superbæ mentis, & ingenij
 Mortalis audax insipientia
 Impunè tentabit supremi
 Numinis imperium. protervo
 Vertisse nisu, semper & impium
 Virus per orbem Christiadum vomens
 Scelestæ Scriptorum caterva
 Præcipitem Fidei ruinam
 Admolietur? Nec Stygis effera
 Vox æviterno pressa silentio
 Rigebit unquam, luridusque
 In meritis tumulabit umbris
 Contagionem Tanarus horridam?
 An usque diris, Relligio, gemes
 Petita telis, insolentem
 Nec rabiem Barathri retundes?
 Unde inquinantes Impietas manus
 Et virulenti toxica gutturi
 Furens coercet? Quod superni
 Regna Poli quod & ima jactat
 Tellus sacratum, pestifera stylus
 Imbutus amnis spuma Acherontici,
 Et lingua fœdè viperino
 Turgida dedecorant veneno.

*Frustrâ potenti splendida lumine
 Fides vetustæ propulit obdita
 Romæ tenebras, inclytumque
 Per Tiberis domitas triumphum
 Deduxit oras; quid Capitoli
 Celsis repulsum de penetralibus
 Jovemque Divorumque turpi
 Profuit exilio probrosam
 Fugasse turbam, si magis impius
 Resurgat error, sectaque lugubres
 In orbe conjurata nostro
 Strage novâ renovare clades?
 Sed luctuosas prætereuntibus
 Auris querelas perdimus; infremens
 Excivit immanes ministros
 Orcus, & insolitos furores
 Ex cerberinis faucibus Impii
 Jam combiberunt, scædaque dogmatum
 Figmenta ructavère latè,
 Et stygiam populi frequentes
 Hausère pestem: scilicet, arduos,
 Dixère, vultus ecquid, Homo, refers
 Ad astra? Nequicquam Polorum
 Assiduus speculator altas
 Miraris arces, & tibi, fulgida
 Trans aureorum mœnia siderum
 Domosque Stellarum coruscas,
 Perpetuam meditare fedem.
 Æternus atras vix oculis sopor
 Obducet umbras, ingruet & gelu
 Lethale membris, una corpus
 Una animam cohibebit urna.
 Si pisculento torpida littore
 Hospes Lucrini gurgitis * Ostrea
 Nervosque nullo delibutos
 Sanguine, cæruleasque conchæ
 Rugas in artus mutet idoneos,*

* Lac de
 Lucrin
 dans le
 royaume
 de Naples,
 autrefois
 célèbre
 par ses
 huîtres.

Homo illa fiet. Vivite, vivite
 Tuti, nocentes, impiosque
 Ambrosiis redimite crines
 Rosis; scelesti ducite nectaris
 Siticuloso pocula gutture,
 Noxis & admiscete noxas;
 Nulla reum pede poena certo
 Sectatur. Alti sit Deus arbiter
 Poli supremus, Cælicolûm plagas
 Effulgurantes grandiori
 Imperio regat; at profundi
 Devexa Mundi degener & vagas
 Reget catervas terrigenûm breve
 Lutum terentes, si feracis
 Jugeribus Libyæ Viator
 Insanienti linquat iter morâ
 Visurus arcto calle minuscultas
 Errare formicas, levique
 Sub Cereris titubare furto.
O! cæca vanæ præda superbiæ,
Abominandæ triste libidinis
Ludibrium, caliginosâ
Mens hominis tumultata nocte!
Talesne fœtus, talia flebili
Portenta profert ingeniosius
Partu cerebrum, pervicaxque
Sic Ratio Rationis alium
Ausis parentem prodigialibus
Laceffit? O qui languidus in scrobis
Pendes sepulchralis supremo
Margine, qui propioris Orci
Urges protervo jam pede limina
Horrenda, Vatum maxime, maxime
Dux impiorum, tunc ad imum
Usque Erebum rabidosque Manes
Contaminatam sponte animam feres,
Et sulphuratos immiserabili

Umbrâ Tyrannos recreabis
Insolitæ novus hospes oræ ?
Quænam furori fræna ? Procaciæ
Tumultuanti quis modus ? Ultimum
Ad occidentis nûm seneſcæ
Deliquium malè pertinaci
Fervebis irâ , longaue protrahes
Intenta Cœlo prœlia ? Jam ſatis
Fideliori Cerberina
Regna miniſterio fatentur
Debere ; tetrâ mille voracia
Prædis repleſti Tartara ; jam tuis
Fœti redundarunt trophœis
Flammivomi Phlegætonis amnes.
En irretorto te ſequitur gradu
Non auſpicati ſera neceſſitas
Lethi ; ſceleſtos pone mentis
Indomitæ moriturus æſtus.
Oblivioni nunc meritæ data
Putreſcat atris penna furoribus
Fœcunda , nunc blaſphemiarum
Sacrilegâ cumulata mole
Manus rigeſcat. Quidlibet impotens
Audes Averno firmior auſpice
Sperare fruſtrâ. Si remotas
Protenûs ad venientis ævi
Metas ſenili ſanguine frigidos
Fovebis artus , & fragili ſtylum
Dextrâ trementem molire ,
Non Fidei benè roboratis
Fultum columnis & ſolidum petrâ
Potente Chriſti grande opus erues.
Sit monſtruoſorum Gigantum
Torva cœhors ſuperas tonantis
Adorta ſedes , ac humeros ſuper
Vaſtos Olympi torſerit impiis
Oſſam laceris Pelionque ,

Dejiciunt sua tela fontes,
Victor trifulco fulmine non minùs
Regnavit alto Juppiter æthere.

Cur Juliani turpiora

Scommata, cur Epicurianas
Sordes retractas, cœcaque dogmata
Celsi? Superbis tune Quiritibus,

Neronibus formidolosis,

Fortior & Deciis, inani

Sannâ & malignis Christicolas dolis
Perdes? Vigebit Relligio Styge

Fulgens triumphatâ, tuique

Dum reprobi cineres petulco

In lubricorum turbine vermium

Altè natabunt, ac inamabile

Dum nomen horrebunt Nepotes,

Illa sacros rapiet perennis

Cultûs honores, inque quadruplici

Orbis recisos cardine limites

Victoriosum prorogabit

Per populos adamata Regnum.



J'AVOIS perdu de vue la prétendue *Réponse* qu'on me disoit avoir été faite par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, à la tête de la 5^e. livraison, lorsque le hasard me fit rencontrer cette *Réponse*. Je prie les lecteurs impartiaux & sans préjugé de comparer ma critique simple, presque sans réflexions, ne contenant, pour ainsi dire, que de simples extraits de l'*Art de vérifier* rapprochés les uns des autres; avec la prétendue apologie: ils verront facilement que les RR. PP. ne répondent presque à aucun article, & que leur manière de se défendre décele un étrange embarras.

15 Fév.
 1785,
 pag. 241.
 1 Octob.
 p. 171.

Les RR. PP. passant d'abord condamnation sur plusieurs articles, auxquels ils ne touchent pas, entreprennent de faire l'apologie de cette proposition : *Le Pape St. Etienne OUTRA LE ZELE, s'il est vrai qu'il retrancha de sa communion ceux qui n'admettoient pas son sentiment sur le baptême des hérétiques.* Je m'étois contenté de leur opposer S. Augustin, qui dit que c'est S. Cyprien qui *outra le zele* contre S. Etienne, & qu'il expia cette faute par le martyre. Les RR. PP. étaient l'apologie de leur proposition du sentiment de Firmilien, & prétendent la confirmer par Baronius. Je n'ai point les Annales qu'ils citent (*ad an. 258, num. XIV & XVII*); mais j'ouvre le martyrologe avec les savantes notes de Baronius & j'y lis, au 2^e. jour d'Août. *Ejus (Sti. Stephani papæ) autem celeberrima & ADMIRANDA planè gesta, cum, adversante orbe ferè toto, de baptisinate tutatus est majorum traditionem, digessimus in Annal. Ecclesiast. Ibique eundem VINDICAVIMUS A CALUMNIIS FIRMILIANI Episcopi, Cæsareæ Cappadociæ. Inverim vide quid de his scribat Vincentius Lirinensis.*

Ils s'écrient ensuite : « Dans quel écrit public, avant nous, le pape Vigile avoit-il été vengé, des accusations atroces formées contre lui par les Acephales, ? Voyons donc comme ces RR. PP. l'ont vengé : voici leurs propres termes, p. 242. „ La réputation de ce pape (Vigile) a beaucoup souffert, & n'est pas encore lavée des accusations formées contre lui, au sujet de son entrée sur le Saint Siege. Ses différentes démarches, par rapport aux trois fautes chapitres qu'il a condamnés & approuvés à l'alternative, ont encore fait beaucoup de tort à sa mémoire, & lui ont attiré grand nombre d'ennemis. Mais D. Coustant a dé-

„ montré dans une Dissertation manuscrite qui
 „ est entre nos mains , que tous les reproches
 „ faits à ce pape , n'ont d'autres fondemens que
 „ des lettres fabriquées sous son nom & en-
 „ voyées en Italie par les Acephales , lorsqu'il
 „ refusoit de condamner les trois chapitres , dans
 „ la crainte de donner atteinte au concile de
 „ Chalcédoine ». Admirable apologie du pape
 Vigile ! voilà donc comme ces Peres vengent ce
 pape des accusations atroces , en disant que *sa*
réputation n'est pas encore lavée des accusations
formées contre lui ; que ses différentes démarches
ont fait beaucoup de tort à sa mémoire &c.
 Etrange contradiction ! Tandis qu'ils assurent que
sa réputation n'est pas encore lavée des accusa-
tions formées contre lui , ils disent qu'ils ont en-
 tre les mains une Dissertation de D. Coustant ,
 par où il est *démontré* que tous les reproches
 faits à ce pape n'ont d'autre fondement que des
 lettres fabriquées ! Puis ils osent dire qu'ils ont
 été les premiers à venger la mémoire de ce
 pape ! Ce que ces R.R. PP. n'ont certainement
 pas fait , grand nombre d'écrivains l'ont fait
 avant eux , entr'autres de Marca , dans sa Dis-
 sertation sur une constitution où ce pape ratifie
 son *Constitutum* ; le P. Papebroch , dans son
Propilæum ; Bellarmin *De Rom. Pont. lib. 3 ,*
cap. 2 ; Fleury. liv. 33 , n°. 50 & suiv. L'au-
 teur de l'histoire du Nestorianisme * , liv. VI , va * Doucin.
 jusqu'à dire que , „ malgré tous les changemens
 „ dans la conduite de ce pape , si l'on examine
 „ de près ce qu'il a fait & ce qu'il a écrit , on
 „ n'en trouvera aucun plus invariable dans la
 „ doctrine orthodoxe , qui est la seule chose
 „ sur laquelle il n'est pas permis de changer ».
 L'auteur entre ensuite dans un long détail pour
 prouver cette assertion. *

* Voyez
 les articles
 VIGILE,
 IBAS, dans
 le *Dict.*
hist.

Que faire avec ces RR. PP. qui s'obstinent à blâmer la *fermeté* du pape Gelase, voulant que l'on retranchât des Dyptiques le nom d'Acace, qui, selon les mêmes Peres, étoit *fourbe, intrigant, altier, ambitieux, qui ne fut occupé qu'à vexer les catholiques, qu'à composer avec les hérétiques*? Voilà un beau nom à laisser subsister dans les Dyptiques! On doit, disent-ils à ce sujet, *reconnoître avec le sage Tillemont, que sans sortir du sein de l'Eglise catholique, on peut être quelquefois hors de la communion immédiate de celle de Rome*. Etrange assertion, qui n'est pas-là sans un dessein & un intérêt bien marqué. Les RR. PP. prétendent être encore catholiques, quoiqu'ils se reconnoissent & qu'ils se fassent gloire d'être hors de la communion immédiate de Rome; ils prétendent être catholiques, quoiqu'ils soient affiliés à l'Eglise schismatique d'Utrecht.

Ils tâchent de se disculper touchant ce qu'ils ont dit d'Honorius. *Nous disons que sa Réponse a tous les caractères d'une vraie Décrétale; & voilà ce qui choque le journaliste avec tous les Ultramontains*. Les Ultramontains ne sont pas les seuls qui ne trouvent pas dans cette Réponse tous les caractères d'une vraie Décrétale; & la critique du journaliste, n'en déplaît aux révérends Peres, ne se borne pas précisément à cette expression; mais il trouvoit mauvais que les RR. PP. décidassent que ce pape *fit une faute en favorisant la nouvelle hérésie*. Il critiquoit encore ces mots: *il fit une réponse à Sergius conforme à ses vues*. Et voilà à quoi les RR. PP. n'ont pas répondu. Il citoit Marchetus qui prouve que les actes du 6e. concile ont été altérés. Nos cénobites opposent la *Défense du clergé de France*, par M. Bossuet; mais ne

fait-on pas aujourd'hui que cet ouvrage est le plus interpolé que l'on connoisse, & que Bosfuet ne l'auroit jamais avoué tel qu'il est ? Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à lire le savant ouvrage de Victor-Amedée-Soardi : *De supremâ Romanâ pontificis autoritate hodierna Ecclesiæ gallicanæ doctrina*. Avignon 1747. 1 vol. in-4^o.

Quant à ce qu'avoient dit les RR. PP. de Pascal II, il n'y a qu'à confronter mes remarques avec leur prétendue justification, & on verra sans effort de quel côté sont les torts. Je n'ai pas traité de *calomnie* ce qu'ils ont avancé touchant ce pape ; c'est une véritable calomnie de leur part de l'avancer. Je n'ai fait qu'opposer à leur assertion, un passage de Fleury ; ils prétendent que j'aurois dû dire, que *les portes de la ville* étoient fermées, & non *les portes de l'Eglise*. Mais ce n'est pas moi qui ai avancé ce fait : ce passage est copié de Fleury ; & afin que l'on ne s'y trompât point, il étoit scrupuleusement guillemeté. Les révérends Pères persistent à soutenir que ce pape étoit en liberté, quand il ratifia le privilege des investitures ; car, ajoutent-ils, les portes de la ville étant fermées, *cela devoit plutôt rassurer le pape que l'effrayer*. Beau moyen pour rassurer ! Les PP. du concile de Latran de l'an 1112 n'en jugoient pas ainsi, lorsqu'ils disoient : *Privilegium illud, quod non est privilegium, pro liberatione captivorum & Ecclesiæ a Domino papâ Paschali per violentiam Henrici regis extortum &c.*

Les RR. Peres critiquent l'expression „ Que „ l'empereur donnât l'investiture de la *Verge* & „ de l'anneau aux évêques „. Il falloit dire selon eux le *bâton pastoral* ; mais encore une fois cette expression n'est pas de moi, mais de Fleury, liv. 66e. n^o. V. Voulant opposer Fleury aux ré-

vérends Peres, pouvois-je changer ses expressions ? Si je l'eusse fait, ne m'eussent-ils pas accusé d'avoir altéré le texte ?

Ils prétendent qu'en satisfaisant à ce qu'exigeoit d'eux la vérité touchant Pie V, ils n'ont point attaqué la sainteté de ce pape. Eh à qui persuaderont-ils qu'ils parlent d'un saint lorsqu'ils le caractérisent de *tyran ecclésiastique*, qui étant pape, continua de rechercher ceux qui avoient des sentimens *suspects* ; que plusieurs de ceux-là furent amenés & brûlés à Rome par ses ordres. Et ce n'est point là attaquer la sainteté de ce pape ! Un pape *tyran*, qui ordonne de brûler ceux qui sont seulement *suspects*, seroit un Saint ? Il faut manquer de vergogne pour avancer de telles antilogies. Ils appuient cette belle justification du témoignage du président de Thou touchant Palearius ; mais ne fait-on pas le cas que dans ces sortes de choses l'on doit faire de M. de Thou, si bien caractérisé par ces expressions d'un savant orthodoxe * : *Thuanus protestantium exscriptor, laudator, amicus, apostolicæ sedis & synodo Tridentinæ, totique rei catholicæ parùm æquus.*

* *Generalis tem-
porum no-
tio, auc-
tore. P. L.
Danes ;
suppl. a J.
N. Paquot.
P. 502.*

Je crains d'abuser de la patience des lecteurs, en suivant tous les écarts des R.R. PP., en redressant tous leurs paralogismes, leurs contradictions, leurs dissimulations, & parfois leurs petits mensonges. Je prie derechef les gens instruits de lire seulement sans préoccupation les remarques insérées dans les Journ. du 15 Février & du 1 Octobre 1785 ; de les comparer avec la prétendue apologie, tant pour la manière que pour les choses ; & de prononcer ensuite de quel côté sont (pour me servir de l'expression de ces éloquens, modestes & très-polis cénobites) les fruits d'un cerveau troublé par un délire incurable.

La Bulle d'eau savonneuse. Allégorie sur la vanité de nos desirs.

Mentis gratissimus error. HOR.

DANS cet âge où notre ame avide de plaisirs
Est si facile à satisfaire,
Du savon & de l'eau, réunis dans un verre,
D'un jeune enfant occupoient les loisirs.

Agité par la main badine,
Le savon devient plus léger,
Il se dissout, & l'air vient s'engager
Dans les prisons d'une mousse argentine.
Sa main soutient un mince chalumeau,
Qui se perd d'un côté sous ses lèvres de rose;
A l'autre bout, qu'il a plongé dans l'eau,
Il voit au moindre souffle une bouteille éclore.
De ses poumons l'invisible ressort
Y fait passer une vapeur légère;
Elle enfle, s'arrondit, & prenant son effor,
Un ballon transparent brille dans l'atmosphère.
Au sein du fluide élément,
Zéphyre à son gré le promene;
Il va, revient, & fait à chaque instant
Paraître un nouveau phénomène.
Tantôt son orbite inconstant
Réfléchit du soleil le disque étincelant;
D'Iris, céleste Messagere,
Tantôt on voit ce voile ingénieux,
Où l'observateur curieux
Découvre des rayons qui forment la lumière
L'assortiment mystérieux.

Dans ce miroir fidele, on trouve en mignature
Un mélange charmant de mille objets divers;
On y voit des côteaux, des tours, des arbres verts:
C'est un tableau mouvant de toute la nature.

Un autre enfant, moins savant dans ses jeux,
Attentif, immobile, & respirant à peine,
Voit circuler dans l'air ce globe radieux,
Que soutient des Zéphyrs la caressante haleine.
A son étonnement succede le desir;

Desir d'autant plus vif qu'il naît de l'ignorance;
Il a tout oublié pour cette jouissance;

Et rien ne doit égaler son plaisir,
Si ce nouvel objet peut être en sa puissance.

Il le poursuit avec ardeur,
Et fuit les vents dans sa course légère.
Mais ne pouvant atteindre à sa hauteur,

De ses pieds il frappe la terre.

Il s'allonge, s'élance, & croit, dans ses transports,
Qu'il va saisir sa brillante chimere.

Espoir frivole! inutiles efforts!

L'air dont sa main agite les ressorts

Le porte encor plus loin dans l'atmosphère.

Il s'irrite, il se désespere;

Et ses yeux sont baignés de pleurs.

Mais il le voit enfin, terminant sa carrière,

Descendre & s'arrêter sur un groupe de fleurs.

Il court, porte une main rapide

Sur le cher objet de ses vœux.

Au moment qu'il se croit heureux

Le globe, en se brisant, trompe son ame avide;

Et ce qui brilloit à ses yeux

N'est plus rien qu'un peu d'eau fétide.

Mortels ambitieux, voilà votre portrait.

Tous vos desirs sont voisins de l'ivresse;

Et dans la chaleur qui vous presse,

Un obstacle de plus est un nouvel attrait.

De loin tout rit, tout vous enchante,

Mais dans votre ame impatiente,

Le dégoût naît bientôt du desir satisfait.

*Traduit de l'Italien de Pignotti, par M. l'abbé Gos-
sén, chanoine & grand-chantre de l'Eglise de Verdun.*





NOUVELLES POLITIQUES.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 31 Août). Ce fut le 16 de ce mois, à 6 heures du matin, qu'un courrier apporta à Czarsko-Zelo non-seulement la nouvelle de la paix, conclue entre deux souverains, auxquels l'on aime à donner ici les noms de *Cathérine la Grande* & de *Gustave l'Intrepide*, mais remit aussi à l'impératrice l'original même du traité de paix, tel qu'il avoit été signé le 14 à Wärelä. Sa majesté impériale après en avoir pris lecture se rendit d'abord à la chapelle du château, où il fut rendu des actions de grâces au Ciel pour un événement qui a causé à la cour & au public la plus vive satisfaction, puisque par cette paix la Russie, sans rien perdre & sur le pied du *status quo*, se voit à même d'agir ailleurs avec vigueur & dignité. Le 18, il a été envoyé un courrier en Finlande avec la ratification. L'impératrice a nommé le général-major de Pahlen, pour aller complimenter de sa part, le roi de Suède. Ce prince, de son côté, a chargé de la même mission honorable M. le général-major baron d'Armfeldt, le même qui a négocié & signé la paix de sa part.

Il circule un précis des articles du traité de paix, signé le 14, & ratifié le 20 de ce mois, entre la Suède & la Russie, dont voici la substance : 1^o. Les deux puissances se promettent une paix perpétuelle & une amitié durable.

2°. Elles s'obligent à contracter ensemble une alliance plus étroite, en vertu d'une convention à conclure à cet effet. 3°. Elles conservent leurs possessions respectives, telles qu'elles les ont possédées en vertu des traités d'Abo & de Nyfadt, sans se faire aucune cession réciproque. 4°. Les limites en contestation seront réglées par une commission, qui se rendra sur les lieux à cette fin. 5°. Les prisonniers seront échangés sans rançon, & sans avoir égard à leur nombre respectif. 6°. La Suede aura la liberté d'extraction du froment & du seigle de la Livonie. 7°. Il a été établi des regles fixes sur le salut, que se rendront réciproquement les vaisseaux Russes & Suédois dans la Baltique. On parle aussi d'un subside que la Russie payeroit à la Suede; mais cet article n'est pas assez constaté.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 10 Septembre*). Nous venons d'avoir dans la personne du prince Poninski, actuellement grand-trésorier de la couronne, un grand exemple de l'instabilité de la fortune ou plutôt de la rétribution certaine, qui attend tôt ou tard ceux qui bâtissent leur propre grandeur sur l'abaissement de leur patrie. Il n'est pas nécessaire de rappeler ni l'excès, auquel monta son pouvoir lors de la trop fameuse diete de délégation dont il fut maréchal, & du partage de la Pologne, ni l'accusation criminelle, intentée contre lui après 16 ans d'intervalle, pour avoir trahi alors, par des vues d'agrandissement personnel, les intérêts les plus chers de l'Etat. Pendant le cours de son procès, son frere, le prince Calixte Poninski, fut son principal & son plus zélé défenseur, jusqu'à ce que leur façon de voir

& d'agir différente les eut brouillés il y a quelque tems. L'on avoit cru que l'affaire pourroit s'affoupir : mais elle s'est réveillée tout-à-coup ; & lorsque dans la séance de la diete du 10 Août, elle fut reprise, plusieurs membres prononcèrent des discours très-véhémens. M. le grand-trésorier, prévoyant l'issue qu'elle alloit avoir, prit une seconde fois le parti de s'y soustraire par la fuite. Quoiqu'après avoir été relâché provisoirement de sa détention il fût sous caution & promesse de ne point s'absenter clandestinement, il quitta secrètement Varsovie, dimanche 29 de ce mois : mais sa malheureuse étoile, à laquelle il ne put pas échapper si aisément, voulut qu'il rencontrât en chemin le même capitaine qui étoit de garde, lorsqu'il se sauva la première fois de ses arrêts, & auquel cet incident attira de très-grands désagréemens. Cet officier l'ayant reconnu à 15 lieues d'ici, l'arrêta & le reconduisit à Varsovie. Aujourd'hui l'accusé a été amené devant le tribunal de la diete, qui avoit été assemblé samedi & dimanche dernier depuis le matin jusqu'à fort avant dans la nuit. La sentence, qui lui a été lue, „ le déclare *traître à la patrie*, „ par conséquent déchu de sa noblesse, de ses „ dignités, fonctions & emplois ; le condamne „ à être dépouillé des ordres dont il étoit revêtu ; lui ordonne de quitter Varsovie dans „ un délai de 24 heures, & le pays dans quatre semaines ; après lequel tems tout juge ou „ juridiction, qui le trouveroit sur le territoire „ de la république, pourra l'arrêter & le punir de „ mort „. Le prince Poninski, qui entendit la lecture de ce jugement à la barre du tribunal, devra encore subir la mortification flétrissante d'assister à sa publication devant tout le peuple assemblé à la place de l'hôtel-de-ville, où

les marques des ordres dont il est décoré, lui seront arrachées, & d'où il sera conduit ensuite par les principales rues de cette résidence, accompagné d'un crieur public, qui criera : *C'est ainsi qu'on punit les traîtres à la patrie.*

E S P A G N E.

MADRID (*le 30 Août*). Lundi 16 de ce mois, à 11 heures de la nuit, le feu prit à la place-majeure. Cette place est un parallélogramme de 334 pieds de long. Un des côtés de la largeur a été réduit en cendres avec plusieurs maisons sur les autres côtés. L'incendie, qui se seroit également prolongé dans la partie du Midi, y fut heureusement contenu par l'arcade de Tolède, bâtie en briques. Pendant toute la journée du mardi 17, les flammes gagnèrent sur les derrières de la place, dans la partie de l'Est & du Sud-Ouest, & consumerent tous les édifices attenant à l'église St. Michel : le 18, les coupures, pratiquées dans trois endroits, & le jeu des pompes ralentirent un peu leur activité. Cependant ni ces moyens, ni celui qu'on employa également d'étouffer le feu par du sable, n'auroient entièrement réussi, si un peu de vent l'avoit empêché de se ralentir & de s'éteindre à l'égal d'un feu qui s'éteint sur le foyer. Il diminua de même peu-à-peu; mais il n'a cessé tout-à-fait qu'après avoir fait des ravages pendant trois journées entières; savoir, dans la soirée du 19 Août. L'on a travaillé avec zèle à sauver les effets & marchandises des malheureux habitans de la place; mais la perte n'en est pas moins considérable. La plupart des marchands, il est vrai, ont pu mettre leurs marchandises en sûreté; mais le désastre a frappé principalement les habitans qui demeuroient au second & jus-

qu'au cinquieme, toutes les maisons brûlées ou détruites, qui sont au nombre de cinquante, ayant eu jusqu'à 4 ou 5 étages, tous remplis de locataires. Le dommage est évalué à plus de 60 millions de réaux. On ignore jusqu'à présent le nombre des infortunés qui ont péri. Il a été affiché par ordre du gouvernement, „ que le „ roi offroit des asiles à ceux dont les demeures avoient été réduites en cendres, & des „ secours alimentaires aux plus nécessiteux „ Outre la somme d'un million de réaux, que sa majesté a destinée pour ces premiers secours, la reine a fait également un don de 400 mille réaux; & plusieurs grands se distinguent par leurs largesses & leur charité envers ces malheureux. Il en est qui ont donné jusqu'à 10 ou 12 mille livres.

La salle criminelle des alcades a condamné le nommé *Peret*, assassin du comte de Florida-Blanca, à avoir le poing coupé & à être pendu. Ce malheureux, quoique élevé dans la Religion catholique, a dédaigné tout acte de repentir; les maximes du jour lui avoit gâté l'esprit & le cœur, & il est mort dans l'aveuglement & l'obstination qui sont l'effet naturel de cette double corruption. Les sollicitations du premier ministre, pour obtenir la grace du coupable, ont été inutiles; il a été exécuté le 18 à midi; & sa main a été clouée à Aranjuez dans un endroit public.

La nouvelle de la continuation du pacte de famille a été reçue ici avec la plus grande joie, ainsi que celle du secours que la France nous offre, dans le cas d'une rupture avec l'Angleterre. Cependant bien des politiques prétendent que dans les circonstances présentes, cette alliance nous fera d'un bien foible secours & qu'elle ne fera qu'embarrasser nos opérations.

Outre notre querelle avec l'Angleterre, une autre cause a occasionné des mouvemens dans nos ports. Le nouvel empereur de Maroc n'a point pour l'Espagne les sentimens de son pere ; son naturel farouche, peut-être des suggestions étrangères, l'ont engagé à montrer combien peu il est affectionné à notre nation, en insultant le vice-consul d'Espagne, en lui faisant nombre d'avanies, & en maltraitant cruellement ceux de ses courtisans ou fujets, dont les conseils entretenoient l'amitié entre S. M. catholique & le roi de Maroc. Ainsi, craignant une attaque de sa part contre Ceuta, il a été envoyé de Carthagene & de Cadix beaucoup de munitions de guerre à cette place. Cependant il paroît, qu'on ne s'en tient pas à ces mesures de défense, & qu'on pense moins à se venger des injures déjà reçues, qu'à entretenir la bonne harmonie par des concessions & des présens. Ceux-ci sont d'autant plus nécessaires, que le nouveau souverain Maure forme de grandes prétentions. M. Salmon, consul-général d'Espagne, qui a été ici pendant plusieurs mois, est parti pour son poste, il y a quelques semaines, chargé de ces moyens de conciliation. L'on a déjà avis de son arrivée à Tanger, où le monarque Marocain lui a fait intimé de se rendre à Larrache, d'y mettre pied à terre, & d'y débarquer ses cadeaux, qui sont, dit-on, d'une très-grande valeur. On y comprend entre autres une somme de 500 mille piastras fortes en especes.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 20 Septembre*). Quoique l'on ne paroisse s'occuper ici que de la continuation des rapports relatifs aux armemens, qui se poursui-

vent & s'augmentent dans les ports à vue d'œil, l'on ne sauroit nier que la nouvelle imprévue de la paix entre la Russie & la Suede n'ait totalement dérouté le cabinet de saint-James. Il est d'autant plus embarrassé, qu'il ne sauroit faire le moindre reproche à la Suede, puisque depuis long-tems elle faisoit demander par la Prusse le secours de quelques vaisseaux Britanniques, & l'on n'a pas déferé à cette demande. Déjà le tour que prennent les affaires, a fait tant de sensation à Londres, que le 8, il y a eu dans les fonds, des ventes considérables, & qu'on a retiré plus de 300,000 liv. sterl. comptant de la banque. Il est bien vrai que le peuple Anglois ne paroît pas effrayé de la guerre; il ne croit pas qu'il ait rien à redouter des armemens décrétés par l'assemblée-nationale, attendu, dit-il, que les François dépourvus de numéraire, ne peuvent armer un seul vaisseau.

L'on croit ici assez généralement, que le roi de Suede & l'impératrice de Russie ne s'arrêteront pas à une simple pacification; on débite, que les deux cours sont en négociation, pour former une alliance défensive à laquelle le Danemarck sera invité d'accéder. Cette situation des affaires pourroit bien devenir favorable aux provinces Beligues, que notre cour a paru en quelque sorte dédaigner, & dont les rapports avec nous paroissent aujourd'hui redoubler de considération.

Après plusieurs conférences tenues par nos ministres, il vient d'être expédié au Lord Howe, commandant de notre flotte en croisiere, 4 dépêches à la fois : quelques-uns de nos politiques, qui prétendent en savoir le contenu, disent qu'outre les instructions secretes ces dépêches renferment l'ordre de renvoyer deux

vaisseaux, la *Victoire* de 100 canons & le *Barfleur* de 90, pour être joints à une escadre de 15 autres vaisseaux de ligne qui se rendra dans la Baltique, aux ordres des amiraux Hood & Elliot, pour s'opposer aux Russes qu'on dit vouloir envoyer une escadre dans la méditerranée. D'autres disent que ces vaisseaux se joindront à une escadre Hollandoise pour une expédition qui n'est pas encore connue.

I T A L I E.

ROME (*le 27 Août*). Dans la matinée du dimanche, il nous est arrivé un courier de Francfort, avec des dépêches pour la secrétairerie d'état, expédiées par Mgr. Caprara, actuellement à la diète assemblée pour l'élection d'un nouvel empereur. Mais jusqu'à présent on n'a pu pénétrer la cause de ces fréquentes expéditions, qui ne laissent pas que d'inquiéter, dans la crainte qu'elles n'aient pour objet de restreindre les pouvoirs ou les droits des nonciatures en Allemagne. On dit qu'effectivement il s'agit d'insérer dans la nouvelle capitulation quelques articles du conventicule d'Ems, contre lesquels les électeurs de Saxe & Palatins ont jusqu'ici vainement réclamé, & qui consommeroient le schisme ourdi par les métropolitains. Mais on espère que le génie qui veille sur l'empire Germanique, détournera ce scandale, & que l'Eglise catholique ne sera pas déchirée par tous ses enfans à la fois.

Les affaires de l'assemblée nationale de Paris semblent occuper beaucoup notre ministère : on annonce qu'une congrégation particulière, composée de vingt cardinaux, s'occupera incessamment de l'examen des innovations opérées par l'assemblée nationale.

A L L E M A G N E.

BERLIN (*le 19 Septembre*). Plusieurs de nos régimens arrivent successivement de Silésie ; mais il reste toujours un gros corps d'armée dans cette province, où S. M., ainsi que la plupart des généraux, continuent à séjourner.

On ne fait quel parti prendra notre cour en conséquence de la paix conclue entre la Russie & la Suede ; mais il paroît qu'elle ne compte guere sur une pacification générale. Ses rapports avec la Pologne & les puissances maritimes semblent se resserrer de jour en jour.

VIENNE (*le 10 Septembre*). Le duc de Sicignano, qui avoit porté à Naples les 3 contrats de mariage signés ici par L. M. Apostoliques, les derniers jours de Juillet, est arrivé en cette capitale avec la nouvelle, que S. A. R. le prince héréditaire avoit épousé par acte de procuration au nom des archiducs François & Ferdinand, les deux princesses, le 15 du mois dernier.

Le public n'avoit pu sans surprise voir partir l'ambassadeur de France, au moment où deux princesses de la maison de Bourbon alloient arriver à Vienne pour s'y établir ; mais l'étonnement de ce même public fut porté à son comble, lorsqu'il apprit que le marquis Llano, ambassadeur d'Espagne, avoit eu l'ordre pressant de quitter Vienne sous le prétexte d'aller prendre les bains de Spa, dont ce seigneur, non plus que Mde. son épouse n'avoient jamais eu besoin, jouissant l'un & l'autre d'une santé parfaite. Pour trouver le mot de l'énigme, il est nécessaire de se rappeler l'opposition constante du ministère Espagnol contre ce voyage de L. M. Siciliennes, & probablement aussi contre les deux mariages.

La diète de Bude doit avoir actuellement débarrassé sur la réponse de S. M., & on est impatient d'apprendre quelle résolution y aura été prise. En attendant, tous les régimens Allemands qui se trouvent encore en Hongrie y prendront leurs quartiers d'hiver, dès que la trêve avec les Turcs sera signée; ce qui indique assez clairement la résolution où est la cour, de ne point céder. La nation Illirienne, composée de tous les adhérens à la religion Grecque non-unie, & répandus dans la Croatie, l'Esclavonie, le Bannat de Temeswar, la Transylvanie, & quelques cantons de la Hongrie, vient de s'assembler à Temeswar. Il paroît que c'est en fomentant des divisions, & en formant des partis opposés dans ce royaume, que notre cour espère y maintenir son influence & son autorité.

FRANCFORT (le 25 Septembre). L'élection d'un empereur qui étoit fixée au 27, vient d'être encore reculée de quelques jours.

De nouveaux Manifestes contre l'assemblée nationale ne cessent de paroître sans interruption. Celui de l'électeur de Treves porte pour titre : *Mémoire de l'électeur de Treves sur l'inviolabilité de la juridiction métropolitaine, appartenant au siège archiépiscopal de Treves, sur les évêchés de Metz, Toul, Verdun, Nancy & St. Diés, ainsi que les droits épiscopaux sur la portion de Luxembourg, possédée par la couronne de France, le comté de Chiny, la prévôté d'Yvoix, & les duchés de Lorraine & de Bar.* 1790. Tous les droits réclamés dans ce Mémoire ont été assurés au métropolitain de Treves par des traités aussi anciens que solennels. Le prince-évêque se plaint sur-tout de l'ordre donné à tous les citoyens, soit laïques, soit ecclésiastiques, de ne reconnoître d'autre jurif-

diétion épiscopale, que celle établie dans l'enceinte de la France (a). En même tems il implore les secours des autres états, & les invite à faire les plus grands efforts, pour obtenir le redressement des oppressions & injustices que la nouvelle constitution de France lui a causées, ainsi qu'à tant d'autres princes de l'empire.

On apprend de Liege que le prince de Rohan, trésorier de la cathédrale & archevêque de Cambrai, y a été proclamé régent du pays & mis en possession du palais épiscopal, le 13 Septembre.

F R A N C E.

PARIS (le 21 Septembre). Le grand coup, qui menaçoit les parlemens & les autres cours souveraines, comme tous les tribunaux & départemens de judicature en général, a été enfin frappé dans la séance de l'assemblée-nationale du lundi 6 Septembre : & ce ne sera pas une des moindres singularités de la révolution Française, que ces corps puissans, dont l'exis-

(a) Quand on compare ces plaintes avec les efforts que font en ce moment les métropolitains d'Allemagne pour abolir l'autorité du pape & de ses nonces, on ne peut s'empêcher de leur dire : „ Messieurs, „ vos plaintes sont justes : mais soyez conséquens. „ Votre autorité métropolitaine est d'institution humaine, & une affaire de police ecclésiastique : l'autorité papale est d'institution divine. C'est le pape „ qui a fait nommément, & à des dates bien connues, tous les archevêques d'Allemagne. Votre „ autorité épiscopale même est subordonnée à celle „ du pape, vos diocèses ont été désignés & limités „ par lui *. Si donc vous ne craignez pas de dépouiller le pape de ce qu'il tient de Dieu, ne soyez „ pas surpris si l'assemblée-nationale vous dépouille „ de ce vous tenez du pape. „

* Voyez la démonstration de ces vérités, p. 54, 79, 262 &c. du Coup-d'œil sur le Congrès d'Embs.

rence sembloit se confondre avec celle de la nation même, & qui avoient résisté pendant trois siècles à tous les efforts du despotisme, aient été abattus, renversés, anéantis, sans qu'une seule voix se soit élevée pour leur défense. En effet, lorsque Mr. Desmeuniers en qualité de rapporteur du comité de constitution, eut proposé les articles, servant de clôture au règlement pour le nouvel ordre judiciaire, ceux qui concernent la suppression des cours supérieures, furent reçus, pour ainsi dire, par acclamation : le premier porte, „ qu'en général tous les privilèges & attributions en matière de juridiction, ensemble tous les tribunaux de privilège ou d'attribution, tels que les requêtes du palais, les conservations des privilèges des universités, les officialités, le grand conseil, la prévôté de l'hôtel, la juridiction prévôtale, les sièges de la connétablie, le tribunal des maréchaux de France, & généralement tous les tribunaux, autres que ceux établis par la présente constitution, sont supprimés & abolis „ Dans l'article suivant il est dit, „ qu'au moyen de la nouvelle institution & organisation des tribunaux, pour le service de la juridiction ordinaire, tous ceux actuellement existans sous le titre de vigueries, châtellenies, prévôtés, vicomtés, sénéchaussées, bailliages, présidiaux, conseil-provincial d'Artois, conseils-supérieurs, parlemens, & généralement tous les tribunaux d'ancienne création, sous quelque titre & dénomination que ce soit, demeureront supprimés „ Enfin, par un troisième il est statué, „ que les officiers des parlemens, tenant les chambres des vacations, établies par le décret du 3 Novembre der-

„ nier, cesseront leurs fonctions, à Paris le
„ 15 Octobre prochain, & dans le reste du
„ royaume, le 30 Septembre présent mois „
Le seul parlement de Paris a eu une légère distinction au milieu de cette proscription générale des anciens corps de magistrature : c'est que M. Desmeuniers a observé que le comité de constitution l'avoit chargé de rendre justice à la chambre des vacations de Paris, dont le zèle n'a point été ralenti par les circonstances, & qui, depuis le 3 Novembre dernier, a donné le plus bel exemple de patriotisme & de générosité. En conséquence, l'assemblée a ordonné, qu'il en feroit fait une mention honorable dans son procès-verbal.

Vers le milieu de la séance, une lettre du ministre de la marine avoit instruit l'assemblée d'une insurrection qui a eu lieu dans le port de Brest & d'un fait qui a quelque chose de plus effrayant encore : on a surpris deux forçats sur la flotte, ayant à la main, une clef, une lime & un paquet d'allumettes. Sa majesté a donné sur le champ des ordres pour qu'on punit, suivant la rigueur des loix, ces malheureux qui, sans doute, vouloient anéantir notre flotte. On a rendu, sur la proposition de M. Malouet, un décret pour la police & la sûreté des arsenaux, la punition des coupables, & les ordres à donner aux commandans & intendans de la marine dans des circonstances aussi critiques.

M. Necker est parti le 8, vers minuit, avec son épouse, sous la conduite d'un aide-de-camp de M. de la Fayette & d'un courier du roi. Le peuple a témoigné sa joie de cette démission ; les colporteurs ont crié un nouveau pamphlet sous ce titre : *Le départ de M. Necker & de nos*

écus (a). A peine un an s'est écoulé, que nous vîmes ce ministre pressé par une multitude innombrable de François de toute condition, qui se précipitoit sur ses pas, & qui, en faisant retentir les airs de son nom, le conjuroit de ne pas se retirer du ministère!... Quel que soit le jugement de la postérité sur l'inconstance du peuple ou sur les fautes du ministre, il sera toujours vrai qu'il a manqué à M. Necker ce trait du grand-homme d'Horace :

*Nec sumit aut ponit secures
Arbitrio popularis auræ.*

Malgré l'activité de l'assemblée-nationale, & les disputes, & les plaintes, & les décrets qui l'occupent, plusieurs objets restent en arrière, dont la privation cause le plus grand préjudice à la chose publique, tels que l'organisation de l'armée, l'assiette de l'impôt &c. Les terreurs, qu'entretiennent sans cesse dans les esprits les bruits de guerre civile, de contre-révolution,

(a) „ M. Necker, disoit en même tems un orateur
„ du palais royal, s'en va, si l'on ne fait quelques
„ efforts pour le retenir. Après avoir ému toute la
„ France de sa sensibilité, invité le peuple à la dis-
„ cussion des principes religieux, politiques & adminis-
„ tratifs, & après avoir remis à ce même peuple
„ le dépôt sacré de l'autorité royale, dont ce minis-
„ tre étoit en partie le gardien; tant de complaisan-
„ ces, de soins & d'attentions lui ont valu des ap-
„ plaudissemens universels. Il a été élevé jusqu'aux
„ nues; il ne lui manquoit que des statues : il alloit
„ en avoir, lorsque tout-à-coup la chance tourne.
„ L'anarchie & tous les maux qu'elle traîne avec
„ elle, pesent sur le peuple; il crie : il s'en prend à
„ ceux qui ont eu trop de confiance en ses mains
„ mal-habiles, & il confirme cette maxime : *il faut
„ tout faire pour le peuple, & rien par le peuple.* „

quelque chimérique qu'on les suppose, ne sont pas moins des obstacles réels au retour du crédit & de la confiance. Le peu de lumières, qu'on apperçoit encore sur les moyens de liquider la dette-nationale, malgré nos ressources pour y parvenir, s'opposent également à ce retour. La crainte produit d'abord le mal; & le mal fait naître ensuite de nouvelles craintes. Tant que le nouvel édifice de notre constitution ne prendra une forme imposante, tant que nous serons réduits à marcher à travers les débris de l'ancien, les mécontents ne cesseront de dire, les timides ne cesseront de croire, que notre liberté ne pourra jamais se soutenir, & qu'elle tombera sous les premiers coups qui lui seront portés. L'affaire des assignats est une de celles qui donne le plus d'alarmes, & il est impossible de prévoir comment elle tournera. „*Vous jettez*, disoit dernièrement un des membres de l'assemblée, *18 cens millions de papiers à vos créanciers : ils n'ont ni pain ni argent : il faudra donc que votre papier devienne du pain & de l'argent. Tout dans le gouvernement se changera en papier. Est-ce avec du papier qu'on payera les employés, qu'on payera l'armée ? Est-ce avec du papier que vous mettrez en mer des vaisseaux qui attendent leur armement ? Vous ferez des assignats de 24 liv. ; mais il faudra donc que toutes les denrées valent 24 livres. Je ne parle pas des défaveurs du change ; je ne parle pas de l'intérêt du commerce & des manufactures... On dit que ces belles opérations sauvent la révolution ; moi je dis qu'elles tuent la révolution & l'assemblée-nationale. Avant que ces 18 cens millions d'assignats soient mis en circulation, l'argent disparaîtra.* „

Les régimens Suisses, conduits par M. de

Bouillé à Nancy , ont jugé les plus coupables du régiment de Châteaueux selon les loix de leur pays , & les regles de discipline qui leur sont particulieres. Sept ont été pendus sur le champ. Leur conseil de guerre ne s'est pas contenté de décimer les autres , il en a condamné un sur sept à être pendu. Cette rigueur peut en général paroître juste & tient sans doute aux regles de la sévérité militaire ; mais elle a provoqué de grandes plaintes & excité une sensibilité qui dans les circonstances paroît être particulièrement motivée. Quand les liens de la subordination sont généralement rompus , quand tout le royaume est dans un état d'anarchie , & que tout est sorti de sa place , il n'est pas de l'exacte justice d'écraser un corps en particulier parce qu'il s'est senti de la commotion commune , & que l'exemple uni aux maximes & autres moyens de séduction , lui a fait confondre la résistance avec la liberté. Ces sortes d'écarts naissent originairement de la foiblesse , de l'inconséquence & de la corruption du gouvernement ; qui venant ensuite s'enflammer du feu de la vengeance , punit dans quelques malheureux égarés ses propres delits.

M. le duc d'Orléans fait une vente très-considérable de beaux meubles & effets qui se trouvent dans son château de Villers-Cotterets. On dit qu'il a vendu 900,000 liv. les tableaux de sa superbe galerie du palais-royal , ramassés avec tant de soins & à tant de frais par son bisayeul , le duc d'Orléans , régent du royaume. Le cabinet si précieux des pierres gravées , formé par le même prince , a été vendu il y a quelque tems , & a passé en Russie. La collection des tableaux passera vraisemblablement de même chez l'étranger , & la France sera dénuée de tous ses beaux numens ;

numens ; & les bibliothèques vont être dispersées ; & ces immenses édifices , fruits de la piété & de la magnificence de nos peres , qui couvrent la surface du royaume , sont menacés d'une ruine prochaine.

Un orateur s'escrimoit dernièrement , au palais-royal , contre le côté droit de l'assemblée-nationale , composée , comme on fait , de tous ceux qui ont signé la fameuse Déclaration en faveur de la Religion Catholique , Apostolique & Romaine. Il reprochoit à ce parti de n'avoir point de suite & d'unité dans ses principes , de ne savoir pas se concilier les tribunes , & s'assurer les suffrages du peuple , comme les membres du côté gauche. *Vous ne voyez pas* , répartit quelque faiseur de calembourg , *que le côté droit est fort gauche , & que le côté gauche n'est pas droit.*

Des lettres de Toulon nous apprennent l'arrivée des frégates qui croisoient dans les échelles du Levant pour la protection du commerce. Les équipages ont arboré la cocarde nationale , & ont forcé leurs officiers à faire voile pour le port de Toulon. Un officier & un autre maître qui avoient montré le plus de fermeté dans cette occasion , & qui avoient osé témoigner de la condescendance aux ordres supérieurs , ont été l'objet de la haine d'un des équipages. Ils ne se sont soustraits à l'effet des menaces qu'on leur faisoit , qu'en s'évadant , de nuit , pendant la quarantaine. Les matelots qui ont favorisé leur évasion , ont failli être les victimes de leur humanité. Ainsi , voilà le commerce du Levant , à la merci des forbans qui infestent les mers de l'Archipel. Voilà ce que les négocians gagnent à cette prétendue liberté.

La ville de Limoges vient d'être réduite en

condres. Ce terrible événement a mis toute cette malheureuse cité dans un bouleversement dont l'aspect est effroyable & la peinture impossible. Les citoyens ne furent long-tems occupés qu'à voiturier les meubles dans les faubourgs, d'autres fuient dans la campagne ; on n'entend de toutes parts que des pleurs, des sanglots & des hurlemens ; plusieurs personnes ont péri au milieu des flammes, des milliers sont ruinées sans ressources, & la moitié des habitans est dans un état pire que la mort.

Les lettres d'Angers nous apprennent que les ouvriers de carrieres d'ardoises de cette ville, réunis à beaucoup d'autres ouvriers réduits, faute d'ouvrage, à la dernière misère, ont causé la plus violente insurrection. Dès que la fermentation a commencé à se faire appercevoir, la garde nationale s'est armée & a fait bonne contenance. Les mutins ont porté l'audace au point de vouloir désarmer la garde nationale ; la municipalité a été forcée de promulguer la loi martiale. Le drapeau rouge a été déployé, & les gardes citoyennes, réunies au régiment de royal-Picardie, ont dispersé ces furieux, qui ont provoqué les moyens les plus rigoureux, & dont plusieurs ont été victimes, y ayant eu des morts & beaucoup de blessés. Deux des principaux coupables ont été condamnés à être pendus. Des nouvelles de ce genre que nous recevons de toutes parts, & les scènes tantôt sanglantes, tantôt menaçantes que présente journellement la capitale, n'empêchent pas que les Parisiens ne se divertissent à l'ordinaire : à voir nos fêtes, nos assemblées, nos clubs, nos spectacles sur-tout, on croiroit qu'un excès de prospérité pèse sur le royaume. La fureur de l'hisfrionisme n'a jamais été plus forte ; on parle d'ériger encore de

nouveaux théâtres, les 12 ou 13 que nous avons dans la capitale, ne suffisant plus. Là, on s'occupe d'aventures romanesques, on pleurt ou on rit sur des catastrophes imaginaires, aussi sérieusement, que s'il n'y avoit pas sous nos yeux mille objets réels, propres à fixer les plus graves & les plus tristes réflexions. (a)

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (le 23 Septembre). On vient de faire publier un *Règlement de discipline & mœurs militaires pour l'armée des Etats-Belgiques-Unis*. Cette piece contient tout ce qui est nécessaire pour maintenir parmi nos guerriers l'esprit de sagesse & d'ordre, avec le courage & la vraie valeur. En voici le préambule. » L'expérience
 » de tant de siècles, le témoignage de l'histoire tant sacrée que profane, la longue suite
 » des annales militaires, démontrent que sans
 » Religion & sans mœurs, la valeur guerrière est
 » un fantôme, que la victoire a toujours été
 » enchaînée par des soldats d'une probité &
 » d'une vertu sévère, qu'au contraire l'oubli
 » de la Religion & des devoirs qu'elle prescrit,
 » la corruption morale & physique qui suivent infailliblement cet oubli, ont toujours
 » dégradé les armées, préparé leurs défaites,
 » l'asservissement des nations les plus florissantes & la décadence des empires. „ *

* Ci-dessus, p. 177.

(a) Tout comme l'on vit au milieu des Israélites, dans le tems des abominations qui attisoient la colere de Dieu, des femmes vaporeuses & sensibles, pleurer les malheurs d'Adonis; qui n'étoient touchées ni des maux de la patrie, ni de ceux de la Religion; pour qui le sang de leurs concitoyens, les souffrances du peuple, le culte religieux, la foi de leurs peres, Dieu même, étoient des choses indifférentes.

*Mulierae
 plorantes
 Adonidem.
 Ezech. 8.*

Le dispositif renferme 28 articles, dont nous ne rapporterons que les suivans.

XII. Tous livres, libelles & écrits contre la Religion, l'Eglise & ses ministres, contre l'Etat, la pudeur ou les bonnes mœurs seront absolument profcrits & brûlés, & tous ceux soumis au service de la république qui les retiendront ou les feront circuler, seront exemplairement punis & renvoyés, s'ils se rendent incorrigibles.

XIII. Les juremens & blasphemes, selon l'art. XVII de notre Règlement du 24 Mars, seront punis par une détention en prison au pain & à l'eau, pour un terme à décerner par le supérieur, selon l'exigence du cas, & s'il y a habitude, & que le coupable soit dans un rang distingué, la peine sera la dégradation.

On attend avec impatience des nouvelles de l'armée, renforcée par les volontaires du plat-pays. Rien de plus touchant que les prières qui se font dans toute la Belgique pour l'heureux succès de cette expédition. D'un autre côté, le congrès-souverain porte son attention sur le congrès de La Haye, où notre indépendance doit être discutée entre les ministres des diverses puissances. Un citoyen aussi zélé qu'éclairé vient de publier à cette occasion une *Note*, où il est dit, entr'autres choses. „ La maison d'Autriche doit
 „ avouer que le ci-devant gouvernement Au-
 „ trichien de feu Joseph II dans nos provinces
 „ Belges n'étoit rien de plus, que n'étoit le
 „ ci-devant gouvernement Espagnol de feu Phi-
 „ lippe II en Hollande. D'où il est conséquent,
 „ que si le congrès de La Haye admettoit la ré-
 „ clamation de l'héritier de feu Joseph II, pour
 „ être réintégré dans le gouvernement des Pays-
 „ Bas, il se trouveroit également obligé par la
 „ même raison d'admettre la réclamation de l'hé-
 „ ritier de feu Philippe II, pour être réintégré
 „ dans le ci-devant gouvernement Espagnol en
 „ Hollande, puisque la déchéance du ci-devant

„ gouvernement ou administration Autrichienne
 „ aux Pays-Bas, étant aussi légale, qu'étoit la
 „ déchéance du ci-devant gouvernement Espag-
 „ nol en Hollande, comme il confte par nos
 „ Manifestes, détruit & anéantit totalement le
 „ droit de succession qui résultoit de la sanction
 „ pragmatique en faveur des héritiers de Char-
 „ les VI, à laquelle vos hautes-puissances, Etats-
 „ généraux n'ont acquiescé, (en congrès) le
 „ 15 Mai 1725, que pour autant qu'il n'y au-
 „ roit pas de malversation dans nos provinces.
 „ D'autant plus que cette sanction pragmatique
 „ en faveur des héritiers de feu Charles VI,
 „ n'étoit motivée que sur ce que l'Angleterre
 „ & la Hollande même n'avoient accordé en 1706
 „ à Charles III le gouvernement ou administra-
 „ tion des Pays-Bas, qu'en promettant très-
 „ scrupuleusement qu'il n'y auroit également dé-
 „ formais pas de *malversation* dans nos provin-
 „ ces. — Il est donc bien évident que comme
 „ nonobstant cette garantie sacrée, la *malver-*
 „ *sation* depuis cette époque jusqu'aujourd'hui,
 „ & particulièrement sous feu Joseph II, étant
 „ toujours devenue de plus en plus révoltante,
 „ NI L'ANGLETERRE, NI LA HOLLANDE NE
 „ PEUVENT PAS PLUS PRÊTER LA MAIN AU
 „ RÉTABLISSEMENT DU GOUVERNEMENT AU-
 „ TRICHIEU AUX PAYS-BAS, QU'ELLES NE
 „ POURROIENT PRÊTER LA MAIN AU RÉTA-
 „ BLISSEMENT DU GOUVERNEMENT ESPAGNOL
 „ EN HOLLANDE. — Et puisque cette garan-
 „ tie qui se trouve très-clairement exprimée dans
 „ la Lettre qui repose encore dans les archives de
 „ leurs hautes-puissances les seigneurs Etats de
 „ Brabant, en date du 26 Mai 1706, est la
 „ même qui a été exprimée de la part de la
 „ France dans les art. 27 & 28 du traité de Radf-

„ tadt , il est bien évident que la FRANCE NE
 „ PEUT PAS PLUS CONTINUER À SANCTION-
 „ NER OU À PRÊTER LA MAIN , OU À AC-
 „ QUIESCE À LA RÉINTÉGRATION DU CI-DE-
 „ VANT GOUVERNEMENT AUTRICHIEN AUX
 „ PAYS-BAS , QUE NE LE POURROIT FAIRE
 „ L'ANGLETERRE OU LA HOLLANDE MÊME.

GAND (le 12 Septembre). Il n'est pas de jour qui n'amène des nouvelles preuves de la légitimité de notre heureuse révolution , qui n'en justifie ses motifs , & qui ne confonde les sophismes que nos ennemis cachés ou déclarés ne se lassent de répandre pour séduire ou pour intimider le bon peuple Belgique. Entre les derniers écrits qui ont paru pour venger la vérité & la justice , on distingue une brochure Flamande intitulée : *Dialogue entre un avocat & son voisin , touchant les préliminaires de paix signés à Reichenbach entre le Roi de Prusse & l'archiduc Léopold*. L'avocat y rassure parfaitement son voisin sur les suites de la médiation , & des bons offices que Léopold requiert de la Prusse , de l'Angleterre & de la Hollande , afin de pouvoir nous remettre sous le joug ; & apprécie avec beaucoup de justesse la garantie de ces puissances touchant l'inviolabilité future de notre constitution. Il prouve par la déclaration solennelle du congrès-souverain Belgique que ces offres ne seront jamais écoutées dans ces provinces ; & que ces garanties n'opéreront aucun effet. „ A chaque infraction nous dirions
 „ *cela est contre notre constitution* , & Léopold
 „ répliqueroit que cela n'y est pas contraire.
 „ Il faudroit donc se chamailler à tout moment :
 „ puis courir aux cabinets de Berlin , de Lon-
 „ dres , de La Haye , qui ne seront pas toujours
 „ disposés ni à même de venir décider nos

„ différends. Et où courir si Léopold est en
„ guerre avec nos garans ? Quoi faire si Léo-
„ pold s'opiniâtre, s'il ne veut pas les écou-
„ ter ? Ces puissances déclareront-elles d'abord
„ & à tout instant la guerre pour venger notre
„ constitution ? „

L'avocat prouve ensuite l'injustice & la vio-
lence de Léopold par l'évidence des faits :
„ Léopold, dit-il, héritier & successeur de Jo-
„ seph II, n'a pas plus de droits que son frere
„ ne lui a transmis : or, Joseph II ne lui a pas
„ pu transmettre les droits qu'il avoit eu sur la
„ Belgique, puisqu'il en a été légitimement
„ dépouillé ; donc Léopold n'a aucun droit
„ sur la Belgique, donc la guerre qu'il nous
„ fait est injuste & tyrannique. „

L'avocat prouve ensuite le droit qu'ont eu
nos Etats de déclarer Joseph II déchu de la
souveraineté de la Belgique. „ L'entêré Joseph,
„ dit-il, fut toujours sourd aux humbles repré-
„ sentations, tant de fois répétées de la nation,
„ pendant l'espace de deux années consécuti-
„ ves ; représentations qu'elle n'a cessé de lui
„ faire jusqu'au dernier moment, afin d'obtenir
„ le juste redressement des plus affreuses infrac-
„ tions faites à une constitution dont il avoit
„ juré le maintien. C'est au défaut de ce re-
„ dressement que nos Etats, comme vrais re-
„ présentans de la nation, l'ont déclaré déchu
„ de la souveraineté de la Belgique, & de tout
„ droit sur elle sans limitation quelconque ; par
„ conséquent le successeur de Joseph ne peut
„ prétexter aucun droit sur la souveraineté de
„ la Belgique : *peu importe qu'il veuille ou qu'il*
„ *ne veuille pas respecter nos constitutions* „ Dire
„ que Léopold a droit à la souveraineté des Pays-
„ Bas, *pourvu qu'il rétablisse la constitution*, est

un paralogisme ridicule. Tous les tyrans pourroient se prévaloir de pareils prétextes, jusqu'à ce qu'ils auroient trouvé les moyens sûrs d'assûrer leurs desseins & d'abolir sans retour les loix & les droits des provinces. Il résulte donc de tout ceci que *ce redressement de la constitution doit nécessairement être fait en tel tems raisonnable, en telles circonstances, & de telle maniere* que l'on puisse juger prudemment & avec fondement, qu'après ce redressement il n'y aura plus ni infraction ni tyrannie à craindre, & que la constitution restera immuable. Or, tout ceci n'a pas eu lieu sous le regne de Joseph, qui au lieu de redresser les griefs que les représentations individuoiient sans cesse, n'en est devenu que plus absolu & plus opiniâtre; il a fini non par continuer à enfreindre, mais par abolir la constitution même, & conséquemment le pacte inaugural, & tous ses titres à la souveraineté. Déclaré déchu par les représentans de la nation & par le fait même, quel droit auroit-il laissé à son successeur n'en ayant plus lui-même?

Depuis que l'union est rétablie dans cette ville avec l'autorité des Etats, le patriotisme se déploie avec une force toujours croissante. Il est impossible de donner un catalogue des dons patriotiques qui se succèdent sans interruption de la part de toutes les classes de citoyens. La piété qui renaît ou se renforce parmi nous, les exercices de religion qui se multiplient avec le plus touchant appareil, contribuent infiniment à affermir l'esprit public, & à rendre odieux les ennemis de Dieu & de la patrie. — La ville de Bruges se distingue également en ce genre, ainsi que par les secours qu'elle donne à la cause commune. Dans un seul jour, on a offert aux Etats & porté dans un dépôt désigné, 4000 on-

ces d'argent provenant de la vaisselle de quelques particuliers.

YPRES (*le 23 Septembre*). Il est parti d'ici une quantité prodigieuse de chariots avec toutes sortes de provisions pour la grande armée. Nous avons 20 mille hommes prêts à entrer en campagne, dont dix mille en uniforme. — Les Organiseurs expulsés de Gand, ont fait ici quelques tentatives. Deux avocats ont essayé de faire naître une Collace; on les a arrêtés & encoffrés. Les Belges peuvent se tenir assurés que jamais Ypres ne donnera dans ces dangereuses folies. Un de nos poètes vient de consigner cette assurance dans des vers Marotiques, un peu négligés & populaires, mais pleins d'un sincère & ingénu patriotisme.

Malgré tous les efforts de la philosophie,
Que de nos novateurs prêche la secte impie,
Ypres sera toujours tout ainsi qu'autrefois,
Et fidele au vrai culte & ferme pour ses loix :
Jadis le jansenisme, en son sein terrassé,
Nous est le sûr garant de cette vérité;
Et cette vérité prouve que vainement
On tente de l'induire à quelque changement.

Cet oracle est plus sûr que celui de Calchas.
Vonckistes insensés, vous n'y parviendrez pas.
Rien ne manque à nos loix pour notre liberté,
Nous n'avons donc besoin d'aucune nouveauté.

Par un censeur du Vonckisme,
Rempli de patriotisme,
Qui préfère aux changemens,
Ce qui vient du bon vieux tems,
Pour lequel on s'est battu,
Sans quoi tout étoit perdu.

HERVE (*le 24 Septembre*). Si l'on a eu raison de se récrier contre la vengeance excessive & mal dirigée que les Belges ont exercée lors de la prise de cette ville, il est difficile de sa-

voir comment on s'exprimera sur ce qui arrive depuis leur départ. La guerre contre la Religion & ses ministres est à son comble. On enlève les curés dans leurs presbyteres; & après mille outrages & violences, on les transporte hors du pays, espérant que le peuple sans pasteurs & sans instruction, sera bien plus facile à séduire & à se soumettre aux nouveautés anti-religieuses. C'est à un officier Allemand que l'abbaye de Rolduc doit sa conservation, cet honnête homme ayant menacé de faire feu sur les incendiaires. Si on croit que ces détails sont exagérés, on pourra se convaincre du contraire en lisant la Gazette de Cologne, dont l'auteur est, comme l'on fait, aux gages des Autrichiens. „ On „ nous mande de Herve (y est-il dit n. 72) „ que plusieurs détachemens de volontaires se „ sont emparés de toutes les abbayes & cou- „ vens de la province; en déclarant positive- „ ment qu'ils y mettront le feu sans pitié, dès „ le moment & dans le cas où van der Noot, „ à la tête des siens, seroit victorieux. Les „ mêmes volontaires ont été saisir au prieuré de „ Ste. Croix, M. Salm, Prémontré, ancien curé „ de Raikem, & l'ont conduit à Herve où ils „ le gardent à vue. „

On apprend que les Limbourgeois sont aujourd'hui bien au repentir de n'avoir pas opposé plus de résistance à la rentrée des Autrichiens. Ils n'ont enfin que trop bien compris leur erreur, quand ils ont vu les amples pouvoirs confiés par Marie-Christine à un nommé Wunsch, fils d'un soldat invalide de Limbourg. Nous donnons ici cette dépêche, qui leur rappelle exactement les pleins-pouvoirs donnés ci-devant aux intendans, & cette main de fer qui s'appesantissoit si cruellement sur eux.

„ LL. AA. RR. ayant considéré que dans les circonstances actuelles, les formes ordinaires dans les affaires qui ont trait au service militaire, pourroient être nuisibles à l'avantage de ce service & de la chose publique, ainsi qu'à la promptitude & à l'accélération nécessaire de l'expédition, LL. AA. RR. ont trouvé bon de nommer un commissaire avec plein pouvoir d'arranger directement avec les commandans militaires, tout ce que pour le service, utilité & commodité des troupes, soit en marche, cantonnement, campement ou garnison pourroit être requis ou nécessaire, & de pourvoir généralement à toutes les affaires relatives aux arrangemens & opérations militaires. En conséquence LL. AA. RR. de l'avis de la commission royale établie à Luxembourg, se confiant pleinement dans le zèle, vigilance, prudence & expérience de l'auditeur de la chambre des comptes Wunsch, elles l'ont nommé, commis & autorisé, comme elles le nomment, commettent & autorisent par la présente pour, en qualité de Commissaire, pourvoir de concert avec les commandans militaires, & d'après les directions de ceux-ci, généralement à tout ce que le service militaire exigera pour les subsistances, logemens, marches, campement & opérations desdites troupes dans la province de Limbourg; lui donnant à cet effet plein pouvoir & autorité, pour commander & ordonner, là & ainsi qu'il conviendra, tel nombre de chariots, chevaux, guides, pionniers & ouvrages, & telle quantité de vivres, bois, fascines, paille, fourrages & autres choses quelconques qu'il jugera nécessaires, convenables ou avantageuses.

„ Mandent & ordonnent LL. AA. RR. bien expressément que par toutes les administrations, magistrats, gens de loi & officiers quelconques, directeurs des postes, & par tout particulier, ledit auditeur Wunsch, soit reconnu pour commissaire, avec le pouvoir & aux effets que dessus, & qu'aux ordres & mandemens expédiés sous la signature, qu'il donnera ou enverra en s'dite qualité, il soit obéi & déféré sans difficulté ni retardement quelconque.

„ Veulent & ordonnent au surplus LL. AA. RR. que les administrations; magistrats, régens & gens de loi des villes & communautés, les fiscaux & généralement tous les officiers & particuliers dans toutes les affaires, représentations & embarras qui auront trait aux trou-

pes, s'adressent audit auditeur Wunsch, & défèrent aux arrangemens & dispositions qu'il fera sur lesdites affaires & que généralement ils lui donnent telles notions & fassent telles dispositions qu'il leur demandera ou prescrira : autorisant au surplus ledit Wunsch d'assumer un aide pour les fonctions ci-mentionnées.

„ Ordonnent LL. AA. RR. que la présente commission avec le plein pouvoir soit imprimée & envoyée partout où besoin sera, & qu'à la diligence de l'office fiscal du Limbourg, elle soit notifiée & remise à toutes les communautés, à tous les chefs, régens & autres officiers qu'il appartient. Fait à Bonn le 26 Août 1790. Paraphé du Rieux, vidit, signé Marie-Albert, plus bas étoit : par ordonnance de leurs altesses royales signé de Maleck.

C'est en conséquence de cette commission que M. l'auditeur Wunsch & le commandant-militaire M. d'Aspre ont donné une circulaire où il est dit :

„ Nous vous ordonnons au nom de sa majesté le roi de Hongrie & de Bohême, d'apprécier à vue de pays & par approximation sans aucun retard le nombre de vos habitans en état de porter les armes & de nous en envoyer au moins la dixième partie munie d'armes, de poudre & plomb, en enjoignant à tous les habitans de votre juridiction qui en sont pourvus, de vous les délivrer sur le champ pour être distribuées sous votre récipissé à ceux que vous nous enverrez au plus tard le 7 de ce mois pour marcher vers la meuse, pour y former un corps d'observation qui sera précédé par des militaires.

„ Tout ce corps sera en partie campé & le reste cantonné alternativement dans les habitations voisines; on leur fournira abondamment le bois nécessaire pour le chauffage des postes & piquets, deux livres de pain, une livre de viande, & en fus un escalin pour leurs autres besoins.

„ Ceux qui au bout de huit jours désireront de retourner chez eux, pourront le faire en prévenant trois jours auparavant, terme suffisant pour que les régens en envoient d'autres à leurs places.

„ Chaque communauté nommera pour sa brigade un chef qui en aura la liste...

„ Chaque deux ou trois communautés , suivant le nombre des habitans qui s'armeront , feront suivre les brigades par un chariot pour les bagages , & y chargeront autant de vivres qu'il leur sera possible pour les premiers jours ; elles feront aussi suivre une bête à cornes , & un porc pour la consommation des brigades.

„ Si toutes ces précautions , comme nous n'en doutons pas , sont prises avec vigueur , nous osons assurer qu'elles seront plus que suffisantes non-seulement pour repousser l'ennemi qui nous menace , mais pour empêcher de paroître jusqu'à l'arrivée de nos troupes qui ne peuvent tarder au-delà de trois semaines.

„ Les communautés qui manqueroient de poudre & de plomb , s'en procureront incessamment aux villes voisines telles que Maestricht , Aix-la-Chapelle &c. „

Nous sommes très-parfaitement , Messieurs , vos très-humbles & très-obéissans serviteur , Daspre , capitaine. Wunsch , commissaire civil de S. M. apostolique.

Herve , ce 5 Septembre 1790.

NAMUR (le 24 Septembre). Le nombre de troupes qui arrivent journellement , & la quantité incroyable de toutes sortes de provisions de guerre & de bouche , nous avertissent suffisamment que nous sommes à la veille de quelque grand événement. Le bon ordre qui regne dans une multitude de 30 ou 40 mille volontaires qui , pour ainsi dire , n'ont d'autre règle de conduite que leur loyauté , est une chose merveilleuse. Les Vonckistes , Organiseurs & Provisionalistes ayant trouvé moyen d'y fourrer quelques vauriens pour faire manquer l'expédition & prévenir le public contre cette généreuse & désintéressée milice , le congrès a fait aussi-tôt émaner une ordonnance conçue en ces termes :

Le congrès-souverain des Etats-Belgiques-Unis , ayant appris avec autant de surprise que de douleur , que parmi les braves habitans des villes & villages qui se sont volontairement dévoués à la défense de notre liberté & indépendance , il s'en est glissé quelques-uns , qui contre les préceptes de notre sainte Religion , &

contre les principes de l'honneur , se sont oubliés au point de commettre des excès sur leur passage , même des vols ; & considérant combien il importe d'empêcher que des pareils désordres ne se reproduisent , déclare que tous ceux qui enlèveront ou s'approprieront la moindre chose , sans le consentement exprès & libre des propriétaires , seront appréhendés sur le champ , déclarés indignes de servir la patrie , & renvoyés ignominieusement à leur juge compétent , pour être punis selon toute la sévérité des loix.

Et comme ces sortes de gens ne peuvent s'être mêlés parmi nos braves volontaires , que dans le dessein de déshonorer la nation , & de faire manquer le succès qu'on doit attendre de leurs services , en jettant le désordre dans l'armée & le mécontentement parmi nos concitoyens & bons voisins , le congrès exhorte tous les volontaires indistinctement , & leur ordonne de déférer aux supérieurs , & même de se saisir , si faire se peut , de ceux qui se rendroient coupables de vol , pillage ou autre violence , promettant qu'il leur en sera tenu compte comme d'une action très-louable.

Ordonne le congrès à tous commandans & officiers de prendre toutes les précautions nécessaires pour que personne ne soit molesté , exhortant au surplus les ecclésiastiques , qui comme missionnaires ou aumôniers , ont bien voulu suivre les volontaires , d'user de tous les moyens que leur fournit le saint ministère dont ils sont revêtus pour inspirer à leurs ouailles toute l'horreur que méritent ces sortes de crimes.

C'est bien fausement qu'on a débité que nos Etats n'avoient encore révoqué aucun édit du défunt gouvernement ; il est au contraire bien certain que dans aucune autre province ces édits n'ont été révoqués d'une manière mieux spécifiée , avec plus de précision & d'ordre ; comme on peut le voir dans le décret même de cette révocation , daté du 10 Avril 1790 , imprimé à Namur chez la Fontaine , 4 pag. in-fol. Il y a plus : la prudence & le zèle des Etats pour le bien public , s'est étendu sur des édits antérieurs , même sur ceux de Marie-Thérèse , dont la religion fut plus d'une fois surprise par les artifices

& les menées de ceux qui abusoient de sa confiance ou qui dominoient sa foiblesse. Nous citerons en preuve le paragraphe suivant de cette même Révocation. „ *Nous déclarons que les Edits du 13 Mai 1771, sur l'admission aux ordres religieux, celui du 18 Avril 1772 additionnel au précédent, & l'interprétation y suivie le 10 Août de la même année viennent à cesser, & s'observera à cet égard ce qui est statué par le concile de Trente (a)* „. Ceux qui ont cru, en voyant les lenteurs qu'on mettoit à rétablir le noble chapitre d'Andenne, que l'édit supprimant divers ordres & couvens, subsistoit toujours, doivent se détromper par l'article qui porte expressément l'édit du 17 Mars 1783, concernant la suppression de différens couvens dans les Pays-Bas „. Si malgré cela la suppression ou prétendue union du chapitre d'Andenne n'est pas formellement révoquée, c'est qu'elle n'est pas proprement l'effet de l'édit de 1783, mais le fruit de menées & d'artifices dont ce n'est pas ici la place de rendre compte. Ce que l'on peut affirmer, c'est que l'affaire tient très-fort à cœur aux Etats, & que sans les entraves que leur justice & leur bonne volonté rencontrent en ce moment à raison des circonstances pénibles où se trouve la cause publique, cette affaire chagrinante seroit déjà terminée, & l'ancien & légitime ordre des choses complètement rétabli.

(a) Sagesse & motifs péremptoires de cette révocation qui honore la religion & le discernement des Etats de Namur, dans le *Coup-d'œil sur le congrès d'Em*, p. 170 & suiv. Diroit-on qu'en Flandre l'édit anti-catholique est encore maintenu malgré la pathétique & éloquente réclamation des évêques Belges ? *ibid.* p. 172.

Rapport du général-major de Koehler du camp de Bouvigne du 22 & 23 Septembre 1790.

Aujourd'hui nous avons fait nos attaques contre l'ennemi, les avons chassés de toutes leurs batteries & pris dans deux attaques cinq pieces de canon dont trois de douze.

Nos troupes, avançant avec une fermeté étonnante sous le feu de leurs cartaches, gardoient toujours leur alignement; mais dans le moment où notre victoire alloit être complète, le feu a pris aux caissons d'artillerie & a mis le désordre dans nos troupes; ce qui leur a fait abandonner deux pieces de canon dont les chevaux avoient été tués, & jeter une troisième, qu'ils avoient prise sur l'ennemi, dans la meuse.

La colonne d'Hastier a sauvé les siens, & a fait même une trentaine de prisonniers. Notre perte en hommes & en chevaux est assez considérable & auroit pu l'être davantage, si les dragons n^o. 1 n'avoient protégé la retraite. Nous sommes dans la même position qu'avant l'attaque; mais je ne désespere pas de pouvoir encore pénétrer: notre retraite provenant plutôt de l'accident arrivé de notre côté, que des efforts de l'ennemi.

Les Autrichiens ont perdu pour le moins autant de monde que nous, le colonel de Cumpnich ayant sabré dans une batterie 160 fantasins & pris deux pieces de canon de six.

Nos troupes ne sont pas du tout découragées; au contraire je suis sûr qu'elles ne demandent que le moment de réparer le tort de cette épouvante occasionnée par les caissons en feu.

Le congrès souverain a fait également publier le Rapport du général Schoenfeld, en date du 24, où après avoir parlé de différentes attaques

taques faites le 22 contre divers retranchemens des Autrichiens , il dit : » Après des prodiges
 » de valeur, l'incertitude presque inévitable dans
 » des attaques compliquées a fait manquer le
 » tout & nous a forcés de reprendre, sans avoir
 » essuyé le moindre échec, nos anciens postes.
 » La perte de l'ennemi dans cette journée doit
 » avoir été très-considérable. Le nombre de nos
 » morts est certainement beaucoup inférieur au
 » leur. Je regrette quelques braves officiers, qui
 » y ont péri. Parmi les blessés, mon premier
 » aide-de-camp, le chevalier de l'Hale, me
 » fait infiniment de peine. A l'attaque de la
 » barrière près de Vivier-l'Agneau, le colonel
 » de Braine, le lieutenant colonel de Raynac,
 » le major Krayenhof se sont distingués par leur
 » intrépidité & leur intelligence, & messeigneurs
 » du congrès, témoins oculaires de ce qu'ils
 » ont fait, vous en feront eux mêmes l'éloge
 » qu'ils méritent. »,

Lettre à l'auteur du Journal.

», Me voici rendu à mes foyers, & j'ai la sa-
 » tisfaction d'y être rentré, pénétré des senti-
 » mens que peuvent & doivent nécessairement
 » inspirer tout ce que j'ai vu dans la Belgique,
 » sur-tout la religion & la piété qui y regnent.
 » Non, je ne suis pas surpris que la secte anti-
 » chrétienne s'épuise en efforts, en invectives,
 » en injures contre cette sage & valeureuse na-
 » tion : les philosophes pourroient-ils ne pas
 » redouter avec raison, qu'un peuple aussi re-
 » ligieux, resté fidele aux anciens principes, &
 » plein de mœurs au milieu d'une subversion
 » presque générale, ne soit un obstacle insur-
 » montable à la propagation de leurs extrava-
 » gantes leçons & de leurs honteux délires, &

„ ne fasse un jour ouvrir les yeux aux peuples
 „ qu'ils ont si cruellement & si indignement éga-
 „ rés. Qu'ils traitent, tant qu'ils veulent, sa con-
 „ duite, de fanatisme : heureux fanatisme que
 „ celui qui élève les hommes vers Dieu, & les
 „ porte à défendre en même tems & la Reli-
 „ gion & la Patrie ! Ah, que ne peut il reg-
 „ ner par-tout ! L'ordre & la tranquillité pu-
 „ blique ne feroient pas si souvent troublés...
 „ Je ne puis m'empêcher de vous joindre ici
 „ une découpe de la Gazette de Lille, & une
 „ autre du *Courier du Bas Rhin*. La rage croi-
 „ sante des gazetiers prouve de plus en plus en
 „ faveur de la révolution Belgique, & combien
 „ elle leur inspire de terreurs & de crises. C'est
 „ vraiment, *fremuerunt gentes.* „

MAESTRICHT (le 12 Septembre). Le rétablisse-
 ment de l'université de Louvain a donné ici
 occasion à une solennité intéressante. M. Théo-
 dore-Dominique Bexs ayant été proclamé *pre-
 mier en philosophie*, a été distingué par tous
 les témoignages d'estime qui sont dus à ses ta-
 lens, & qui ne doivent jamais se laisser désirer
 dans un pays où les moyens d'émulation &
 d'encouragemens sont comptés pour quelque
 chose par les chefs du peuple. Lors de la dis-
 tribution solennelle des prix, M. Bexs fut prié
 d'en être le distributeur, & reçut en même tems
 lui-même le prix inappréciable de l'admiration
 & de l'affection de ses concitoyens. M. Staffig-
 non, supérieur du college catholique de Maes-
 tricht, prononça à cette occasion une courte
 harangue, aussi touchante que véritablement élo-
 quente, sur l'extinction & la résurrection de l'u-
 niversité de Louvain. En voici le début.

*Quod perarè (prævotentium federati Belgii
 Ordinum delegati illustrissimi ! princeps serenissi-*

*me * ! serenissima princeps ! Laureate adolescens !* * Le prin-
amplissimi , clarissimi , consultissimi domini Mæ- ce de
cenates , cæterique auditores ornatissimi !) quod Hefle.
sperare hætenùs nefas propè fuerat , ut suis con-
sepulta quasi cineribus , ALMA doctorum PA-
RENS UNIVERSITAS LOVANIENSIS ,
rediviva tandem , & velut ab inferis excita Lau-
reatos alumnos suos quaquaversum transmitteret ,
adulescentiæ æmulationi calcar subdituros ; id ho-
diedùm singulari Divinæ Providentiæ beneficio ,
summo cum Belgii civitatisque vestræ honore , &
Religionis ac boni publici incremento contigisse ,
ex intimo corde congratulari nobis datum est.

Lubricam esse & mille obitam scopulis non
possum non palàm fateri , quam aggredior ma-
teriem in hoc celeberrimo conventû , ubi viri sunt
forfan , qui non eodem , ac ego , oculo intuentur
exurgentem libertatis Belgicæ auroram , cujus
hic primus illucescit radius ; sed in libera civi-
tate , quæ vel libertatis hostes liberos esse finit , non
est , uti confido , quòd loqui liberè reformidem. Da-
bitis igitur veniam , si id præstare pertentem ,
quod hodiernus a me triumphus expostulare vi-
detur.

On voit par ce passage que l'orateur croyoit parler devant des gens qui n'étoient pas tous également affectionnés à la cause Belgique. On dit qu'effectivement il y a à Maëstricht , ainsi qu'à Aix-la-Chapelle & dans d'autres villes du voisinage, des personnes pour qui la délivrance des Belges est un tourment. Quoi qu'il en soit, en parlant de la destruction de l'université de Louvain, & recherchant les causes de cet étrange événement, l'auteur remonte jusqu'à la première origine du mal, l'impiété & le philosophisme qui ont répandu la corruption par-tout, qui ont détruit toutes les notions de justice & d'utilité

publique. *Enata & in Galliæ levitatis alta senu est ambitiosa illa secta, quæ philosophiæ larvata nomine, dogmatum eversiva, politici destructiva regiminis, ac societatis, præterquàm impiæ, inimica bellum Supremo ipsi indicere Numini haud reformidat. Ast contineri virus illud sese passum non est vasti regni limitibus, quin, per orbem latius pervagatum, omnes brevè conditiones infecit. Et è Germaniæ quidem latebris illustribus scholæ Belgicæ reformatores, sin veriùs corruptores & destructores, errorum suorum venenum incautæ juveniui propinaturi provolarunt. Freti authoritate nihil non moliti sunt, ut in ipso germine futuras ætates corrumperent. Frustrà, intrepidi sanæ doctriinæ assertores, frustra rapienii omnia secum torrenti obices statuere tentastis. Solii sub ægide tui, vos ceu principis hostes, fugâ salutis consulere cogunt peregrini illi doctores pseudo filiorum Almæ Matris juncti catervæ; & sic tandem in eligio, quam supra pietatis Belgicæ ruinas superexstruere ambiebant, in alienas confugere regiones compellit, quos patres suos venerabatur Belga.*

Ce tableau de dévastation & de ruine est suivi par un tableau plus consolant où l'on voit la valeur Belgique, secondée par des événemens merveilleux, réparer les dégats de la tyrannie, & compter entre les premiers fruits de sa victoire, le rétablissement de l'illustre & orthodoxe école de Louvain. *Non est mei institui recensere prælia & victorias, quæ vix apud posteros fidem invenient. Unum est, quo properare contendo: Belgarum triumphus idem fuit & Grudiorum academiciæ. Pseudo-Doctores & ipsi solum vertere coguntur, dum suæ, bonorum omnium applausu, cathedræ iis restituntur, quos amor Religionis ac larvatiæ philosophiæ odium in has plagas fu-*

gere compulerant. Nec mora, ii, quos sub vexillis, publicæ rei causâ, ad Mosæ ripas fluviorum non detinebat, alumni artium pristina studia repetunt, & restitutæ Almæ Matris in gremium revolare festinant, eidem adhibitori consolationem, quæ & levare dolorem pristinum & sanare apta sit.

NOUVELLES DIVERSES.

Extrait d'une Lettre de Breslau, le 15 Septembre. » Le courier, attendu de Pétersbourg avec la réponse de cette cour à la déclaration du roi, arriva le 7 après-midi. Dès qu'il eut remis ses dépêches chez M. le comte de Hertzberg, S. M. en fut prévenue. On sait en général, que le contenu n'en est pas favorable à la conservation de la paix : l'impératrice y dit en substance, » que ses intérêts à l'égard de la Porte » la concernent seule ; qu'elle veut continuer la » guerre ou faire la paix, comme elle le juge » convenable, sans l'intervention ni la médiation de qui que ce soit ». Cette persévérance du cabinet Russe dans le système qu'il a une fois adopté, n'est pas inattendue ; & les mesures, déjà préparées d'avance, vont se développer. Le corps du lieutenant-général d'Ussedom, qu'on estime à 22 mille hommes, se réunira à celui du général comte de Henckel de Donnermarck près de Memel ; & cette première armée, à portée d'agir contre les troupes Russes qui se rassemblent dans la Livonie, sera appuyée par une seconde qui se concentrera sur la frontière de la Nouvelle-Marche entre Crossen & Driesen, au nombre de 20 mille hommes, sous les ordres du général de Möllendorff. Le commandement en chef de toutes ces forces réunies, qu'on porte à 80 mille hommes, est destiné au

feld-maréchal duc regnant de Brunswick. Le 7, le général de Möllendorff est revenu ici de Berlin, pour concerter les opérations ; & le ministre-d'état comte de Schulenburg s'est rendu dans la Nouvelle-Marche, afin d'y diriger l'établissement des magasins nécessaires. L'arrivée du comte de Lusi au camp du grand-visir a prévenu la paix, que la Russie auroit probablement réussi à faire séparément avec les Turcs à des conditions bien moins favorables pour eux, que ne le comporte le plan adopté dans les négociations de Reichenbach : & si ce coup de politique eût réussi comme celui des conférences de Wärelä, l'on sent aisément à quel point il auroit changé la face des affaires. — Le roi & la reine de Naples & leurs deux filles sont arrivés le 18 Août à Trieste, d'où, après avoir rencontré le roi Léopold, ils ne tarderont pas d'arriver à Vienne. — Le roi de Suède a d'abord ratifié les articles de la paix conclue avec la Russie. Le 31 Août, il s'est rendu avec la reine & le prince-royal à Drottningholm, où le duc de Sudermanie étoit incessamment attendu de Finlande. Sa Maj. a nommé le général baron de Klingsporre son premier-commissaire pour la nouvelle démarcation des frontières avec la Russie, qui se fera de manière à tirer une ligne droite entre les parties de la Finlande, qui appartiennent respectivement aux deux puissances : & en conséquence de ce principe, les districts Russes de Pyttis, Walkiala, & Suonienari pourront être échangés contre les paroisses Suédoises de Christiana & de Buktawa. — On apprend de Vienne que quoique les Hongrois aient pris pour base le diplôme inaugural de Charles VI, il paroît cependant que celui dont les députés nouvellement arrivés dans cette capitale sont porteurs, en diffère par cinq

points capitaux. Voici ce qui transpire de ces prétentions des Hongrois. 1°. Les troupes nationales ou Allemandes qui se trouveront en Hongrie, seront tenues de faire le serment de ne point prêter leurs bras, s'il s'agissoit de soutenir quelque point qui attaqué la constitution des Hongrois. 2°. Que la Transylvanie & la Gallicie soient incorporées à la Hongrie. Les trois autres points sont encore enveloppés sous les ombres du mystère. — Les lettres de Bucharest nous apprennent que l'on va voir recommencer la guerre avec force entre les Russes & les Ottomans, le grand-visir ayant déclaré à M. de Laszarow, qui étoit retourné au camp des Turcs pour renouer les négociations de paix, que la Porte ne pouvoit entrer en aucun arrangement avant d'en avoir instruit ses alliés. — Dans le *Journal général de France*, n. 258, on lit cet article remarquable. » On ne sauroit
» trop admirer les variations que présentent la
» plupart des papiers publics, qui sont bien
» assurément la plus fidelle image de l'opinion
» publique, si variable elle même, si chan-
» geante & si mobile. Nous pourrions en four-
» nir mille exemples : nous nous bornerons
» pour ce moment à un seul ; c'est des Belges
» dont nous voulons parler. Au mois de No-
» vembre dernier, lorsqu'ils prirent la résolu-
» tion de se soustraire à la domination de la
» maison d'Autriche, & qu'une révolution aussi
» rapide qu'étonnante couronna leurs efforts,
» toutes les trompettes de la renommée publie-
» rent de concert leur valeur, leur courage,
» leur patriotisme, qui n'avoit presque pas
» d'égal parmi les peuples anciens & modernes
» les plus jaloux de leur liberté. Peu de mois
» après, quand on vit qu'ils ne vouloient pas

„ en jouir pleinement & dans le sens qu'on au-
 „ roit désiré en France, c'est-à-dire en calquant
 „ leur gouvernement sur celui qu'organise notre
 „ assemblée nationale, alors les éloges qu'on
 „ avoit faits des Belges se tournerent en satyres
 „ ameres : on les traita de superstitieux & de
 „ fanatiques (grands mots, qui, à force d'être
 „ prodigués & falis par la bouche de ceux qui
 „ les proferent, ne signifient plus rien). On les
 „ accabla de sarcasmes injurieux, en disant qu'ils
 „ étoient aveuglément soumis aux prêtres &
 „ aux moines. Enfin, on alla jusqu'à suspecter
 „ leur courage, & l'on prétendit même qu'un
 „ ramas informe d'hommes levés à la hâte &
 „ sans discipline, ne pourroit jamais tenir con-
 „ tre les troupes aguerries de l'empereur. Cepen-
 „ dant ces patriotes, dont on parloit avec tant
 „ de mépris, ont fait cette année une campagne
 „ assez glorieuse : ils ont eu à différentes repri-
 „ ses des succès contre les Autrichiens „ ———

Voici ce que l'on écrit de Lille, en date du 16
 Septembre. „ Un de nos Peres Dominicains,
 „ nommé le Pere Richard, ne cesse d'inonder
 „ le public de pamphlets, pour opérer une contre-
 „ révolution dans la Belgique, & y ramener le
 „ prince Autrichien. Notre municipalité qui ne
 „ verroit pas sans inquiétude les armées de ce
 „ prince sur nos frontieres, se prépare à im-
 „ poser silence à l'orateur. S'il est vrai qu'il abuse
 „ de son ministère, pour faire naître des trou-
 „ bles, & relever le parti dont il épouse les in-
 „ térêts, comme l'a écrit une personne digne de
 „ confiance à son correspondant, il doit paroî-
 „ tre étonnant que le vicariat de Tournay ne
 „ porte point un œil vigilant sur cet objet „

——— Extrait du *Courier Belgique*, n°. 76.
 „ L'assemblée des députés des bonnes villes du

„ Hainaut devoit se tenir le 10 à Soignies , pour
 „ protester aussi solennellement qu'unaniment
 „ contre le système qui , sous le nom de *provi-*
 „ *sionalisme* , tend à détruire la constitution de
 „ la province. Mais sur les vives instances des
 „ *provisionalistes* , qui ont demandé que cette
 „ démarche vigoureuse fut différée jusqu'à la
 „ fin de l'expédition qui se fait actuellement
 „ dans le Luxembourg , l'assemblée a été diffé-
 „ rée de quelques jours ; l'on a cru quelque
 „ tems que le *provisionalisme* alloit être mis en
 „ provision , & que ce monstre en politique re-
 „ cevroit un nouveau ridicule par le sobriquet
 „ de *provisionalisme provisionel*. Mais les dépu-
 „ tés des bonnes villes ayant réfléchi sur le peu
 „ de rapport qu'avoit l'expédition dans le Luxem-
 „ bourg & le Limbourg avec cette affaire là ,
 „ & que nos victoires ni nos défaites ne pou-
 „ voient être un motif de *provisionaliser* le *pro-*
 „ *visionalisme* , ont résolu de s'assembler inces-
 „ samment pour déclarer que la provision du
 „ *provisionalisme* ne pouvoit avoir lieu „ ———
 On apprend de Belgrade qu'il y a encore eu quel-
 ques petites affaires entre les Turcs & les Autri-
 chiens ; cependant les négociations de Buckarest
 ont commencé dès le 20 Août , mais on ne croit
 pas que les Turcs y aient quelqu'un avant le
 20 Octobre. Le baron de Herbert n'a été que
 peu de jours à Bender ; le prince Potemkin en
 est parti après une courte conférence pour Cher-
 son , & a laissé le commandement au comte Rep-
 nin. ——— Il est arrivé à Vienne une nouvelle
 députation de Hongrie ; mais comme les articles
 qu'elle apporte ne sont pas encore tels que Léopold
 desire , on croit qu'il n'en résultera rien ;
 car il est bien déterminé à n'en pas accepter
 d'autres que ceux adoptés par sa mère. ———

Le roi Léopold vient d'accorder aux juifs la faculté de prendre des degrés en droits & d'exercer comme avocats pour qui que ce soit, excepté devant les tribunaux ecclésiastiques; enfin ils sont admis à tout en se soumettant aux examens nécessaires. On comprend sans peine ce que deviendra dans ces mains le code de droit, déjà si étrangement défiguré & dénaturé par les avocats baptisés (a). — On mande de Madrid en date du 4 Septembre, ce qui suit. „ Selon les „ derniers avis de la grande flotte, elle s'est mon- „ trée à la hauteur du cap Finistère, d'où le „ marquis del Socorro a dépêché une frégate au „ Ferrol avec une lettre pour le capitaine gé- „ néral de ce département, en conséquence de „ laquelle les vaisseaux de ligne, le *St. Herme- „ nilde*, le *St. Jean-Nepomucene*, & la *Ste. Isa- „ belle* se préparoient à sortir de ce port & à join- „ dre la flotte. Les vaisseaux le *St. Joachim* & „ le *St. Firmin* avoient les mêmes ordres; mais „ le défaut d'équipages & de vivres en empê- „ choient l'exécution. Les anglois ne cessent „ d'observer tous les mouvemens de l'escadre: „ leurs bâtimens de guerre, qui étoient précé- „ demment en station aux atterrages de Cadix, „ & que l'on n'avoit pas vus pendant quelques „ jours, reparurent le 11 Août; ils étoient au „ nombre de trois, dont une frégate, un cut- „ ter & une chaloupe de guerre. — On „ a reçu à Lisbonne la nouvelle, qu'à 50 lieues „ d'Angola il s'est élevé un soulèvement parmi les „ negres, qui donne beaucoup d'inquiétude au

(a) L'idée d'avoir des avocats & des conseillers juifs, ne seroit peut-être pas la moins révoltante pour les Belges, si jamais les caprices des princes Autrichiens devoient devenir encore des loix pour eux.

gouverneur , n'ayant pas assez de troupes pour s'opposer aux rebelles. Il vient de demander du secours au gouverneur de Bresil. — Les lettres de Brest , en date du 8 Septembre , nous donnent les détails suivans. „ *Indépendamment des quatorze vaisseaux déjà armés , & qui sont en rade , on a reçu ordre d'en armer successivement seize autres & quatre frégates. On travaille avec activité à ce nouvel armement. On a publié hier dans ce port & on y a lu aux matelots la nouvelle loi pénale de la marine ; tous avoient témoigné la recevoir avec soumission ; mais toutes les bonnes dispositions des matelots & troupes de mer paroissent changées aujourd'hui ; il y a une insurrection générale ; les matelots jettent des hauts cris contre ce nouveau code pénal , & la plus grande partie a quitté les vaisseaux , & se trouve actuellement à terre.* „ En général , la révolution françoise paroît nourrir une fermentation toujours renaissante ; dans toutes les parties de la France , les émeutes , les soulèvemens semblent faire le tour du royaume ; il en éclate par-tout. Maintenant une troupe d'environ de deux mille brigands infeste les forêts de Versailles : les propriétés des particuliers , aussi bien que celles du roi , sont exposées à la dévastation des braconniers „ — Plusieurs gazettes contiennent l'article suivant , daté de Francfort , le 11 Septembre. „ Pour mieux arrêter les „ progrès des idées Françoises , on a cru de „ voir rendre la publication suivante : 1°. Que „ tous les livres , pamphlets & écrits , qui at- „ taqueront & critiqueront les souverains & leurs „ gouvernemens , seront défendus de la manière „ la plus rigoureuse , leurs auteurs poursuivis „ criminellement , les libraires & distributeurs „ condamnés , la première fois , à une amende

„ de 200 ducats , & pour la récidive , leurs
 „ biens seront confisqués. 2°. Que tous les Fran-
 „ cois qui se présenteront à Francfort , en uni-
 „ forme national, ou avec cocarde , seront fus-
 „ tigés & chassés de la ville , sans aucune dis-
 „ tinction „ — Nous apprenons de la même
 ville que comme dans l'article I de la Capitula-
 tion , l'empereur promet *de protéger le siege de*
Rome & le pape , les métropolitains se sont éle-
 vés contre cette expression ; & qu'on est con-
 venu d'ajouter , *sauf les droits métropolitains ,*
diocésains , & territoriaux. Ce sont les députés
 électoraux du Palatinat , de Saxe & de Bran-
 debourg qui ont insisté pour le mot *territoriaux* ;
 parce que les métropolitains ont souvent violé
 ces droits , comme il conste par les démêlés
 qu'ils ont eus , ces années dernières sur-tout ,
 avec l'électeur Palatin & d'autres princes sou-
 verains. Ce sont les députés de Saxe , du Pa-
 latinat & d'Hanovre qui ont le mieux soutenu
 les droits du pape : si leur sentiment avoit pré-
 valu , & que la Prusse & l'Autriche n'eussent pas
 pris le parti des métropolitains , aucun article
 d'Ems n'auroit passé dans la Capitulation. Mais
 comme l'on a ajouté qu'on *tâcheroit de les*
faire approuver par le pape , & que jamais pape
 ne les approuvera , on peut croire que la chose
 en restera là. — On écrit de Cassel en date
 du 17 Septembre que le maréchal-héréditaire de
 l'empire ayant représenté à S. A. E. de Mayence ,
 que , vu la grande affluence d'étrangers de dif-
 férens pays , il seroit nécessaire , pour assurer la
 tranquillité pendant l'élection & le couronnement
 prochain d'un empereur , de faire approcher de
 Francfort un corps de troupes voisines , S. A.
 S. E. a d'abord envoyé une estafette à notre sou-
 verain , avec des lettres réquisitoriales. L'on ajoute

que S. A. S. ne les eut pas plutôt reçues, qu'elle donna ordre de tracer un camp près de Bergen ; & qu'elle s'est mise en personne à la tête de 11 bataillons & de 14 escadrons pour s'y rendre. —

On espere que les affaires de Liege s'accommoderont bientôt à l'amiable, les députés du pays ayant été appelés à la diete de Francfort. — *Extrait*

d'une Lettre de Berlin du 19 Septembre. „ L'insurrection des gens de la campagne, dans l'électorat „ de Saxe, loin de diminuer, augmente encore „ tous les jours. Entre Dresde, Meissen & Leipzig, „ il y a déjà près de 600 villages & 12000 paysans, qui y ont pris part, en refusant à leurs „ seigneurs les corvées & autres droits féodaux ; „ c'est en conséquence que notre gouvernement „ a envoyé ordre à toutes les places frontieres „ de refuser l'entrée du pays à tous les séditieux de la Saxe qui voudroient s'y réfugier „.

— On écrit de la Prusse ce qui suit : „ les allées & venues des couriers sont très fréquentes. Il ne transpire rien du contenu de leurs dépêches ; cependant on croit s'appercevoir que nous aurons la guerre avec les Russes. On remarque, entr'autres, un passage de la Gazette de Berlin, où il est dit, sous la date du 14 Septembre, que „ le roi vient de nommer M. de „ Seemen intendant des vivres près de la quatrième armée „.

— Toutes les lettres sont d'accord à annoncer que la Russie refuse absolument de faire la paix avec la Porte, à moins qu'elle ne lui laisse Oczacow & Akierman, & ne souscrive à l'indépendance tant de la Moldavie que de la Valachie. Mais les Turcs ne se prêteront jamais, de bon gré, à ces sacrifices. On dit qu'ils ont rompu les négociations entamées avec les Russes & que les deux armées, en présence, sont prêtes à se livrer une bataille qui sera peut-être décisive.

— *Extrait d'une lettre de Limoges, du 15 Sep-*

tembre. „ Il ne manquoit plus à l'infortunée ville de Limoges , après deux années calamiteuses , pour sa ruine presque totale , que le désastreux événement qui vient d'en consumer à-peu-près un sixieme. Nous aimons à croire qu'il est l'effet d'un accident : quoi qu'il en soit de la cause qui l'a produit , un des plus beaux quartiers de cette ville , celui dont l'abord étoit le plus facile au commerce , & par conséquent un des plus peuplés , est devenu la proie du plus prompt incendie , en moins de 36 heures. Il se manifesta vers 8 heures du soir , le 6 de ce mois ; & secondé par un fougueux vent de nord , il n'épargna rien de ce qui se trouvoit sur son passage. Les communautés de l'Oratoire & de Sainte-Ursule ont subi le sort commun à tout le canton : la boucherie menacée , a fait trembler plusieurs fois toute la ville d'une combustion générale ; heureusement , au milieu de nos malheurs , ce quartier a été préservé du désastre , & a sauvé les tristes restes de notre capitale. Le régiment Royal-Navarre a fait des prodiges dans cette fâcheuse circonstance ; dès les premiers instans où il a eu connoissance du danger , officiers , cavaliers , tous ont volé au secours des malheureux dont les habitations alloient être dévorées par les flammes ; ils ont eu le bonheur d'en préserver quelques-unes , & n'ont abandonné celles qui ont péri , que lorsqu'il n'y a plus eu de ressource. Leur courage , leur zele , leur amour de l'ordre & du bien public , se sont montrés d'une maniere digne d'éloges „ — Les lettres de Londres , en date du 21 Septembre , nous apprennent que S. A. R. le duc de Cumberland , frere cadet du roi , y est mort le 18 de ce mois dans la 45e. année de son âge , regretté de S. M. & de la famille royale.

Le vin est le mot de la dernière énigme.

*Nous sommes pour le moins cinquante & davantage
Qui souffrons pour un tems grande captivité :
Mais un filet rompu nous met en liberté,
Qui se change pourtant aussi-tôt en servage.*

*Comme de la fortune inconstante & volage,
On souffre à tous momens notre inégalité ;
Et quoique nous n'ayons malice ni bonté ,
Nous faisons bien & mal , & profit & dommage.*

*Notre empire s'étend en mille & mille endroits ,
Nous avons parmi nous des reines & des rois ,
Dont souvent la venue ardemment l'on desire.*



Dans le dernier Journal, p. 148, l. 25, sous la parole, lisez sur la parole.

TABLE.

RUSSIE	(<i>Petersbourg.</i>	193
POLOGNE	(<i>Varsovie.</i>	194
ESPAGNE	(<i>Madrid.</i>	196
ANGLETERRE	(<i>Londres.</i>	198
ITALIE	(<i>Rome.</i>	200
ALLEMAGNE	{ <i>Berlin.</i>	201
	{ <i>Vienne.</i>	<i>ibid.</i>
	{ <i>Francfort.</i>	202
FRANCE	(<i>Paris.</i>	203
PAYS-BAS	{ <i>Bruzelles.</i>	211
	{ <i>Gand.</i>	214
	{ <i>Ypres.</i>	217
	{ <i>Herve.</i>	<i>ibid.</i>
	{ <i>Namur.</i>	221
	{ <i>Maeſſicht.</i>	226
NOUVELLES DIVERSES.		229

